

ANNUAIRE
DES
CÔTES-DU-NORD.
1853.



SAINT-BRIEUC,

CHEZ L. PRUD'HOMME, IMPRIM.-LIB.

*** ET CHEZ LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.**

PLÉRIN.

QUELQUES NOTES SUR CETTE COMMUNE.

PAROCHIA DE PLÉRIN (1), très-ancienne paroisse, devenue commune par suite de la loi du 10 Brumaire, an 2. Elle perdit ce titre après la constitution de l'an 3, qui la fonda dans l'administration cantonale de Saint-Brieuc ; mais la loi du 28 Pluviôse, an 8, lui rendit sa vieille unité et la rétablit dans ses anciennes limites. Sa superficie est de 2,773 hectares, 5 ares, 15 centiares (2), qui se décomposent ainsi :

Terres labourables, 2,280^h, 75^a, 14^c ; — Prés, 159^h, 15^a, 05^c ; — Pâtures, 82^h, 51^a, 16^c ; — Jardins et courtils, 52^h, 53^a, 59^c ; — Landes, falaises et carrières, 41^h, 94^a, 81^c ; — Bâtiments ruraux, cours, galeries, 25^h, 72^a, 50^c ; — Fu-

(1) Charte de 1254.

(2) Cadastre de 1849.

(2)

taies, 15^h, 72^a, 94^c; — Biez et mares, 2^h, 17^a, 52^c; — Rivières et ruisseaux, 20^h, 69^a, 74^c; — Chemins et places publiques, 112^h, 24^a, 07^c; — Eglise, chapelles, cimetières et autres objets, 1^h, 57^a, 63^c. — Bornée au Nord par le ruisseau du *Par-fond-de-Gouët* (1); au N.-O., par le ruisseau de la Marre-au-Budo; à l'Ouest, par le ruisseau de Corbel; au Midi, par la rivière de Gouët; à l'Est et au Nord-Est, par la mer.

D'après le recensement de 1851, sa population est de 3,664 habitants, dont 2,793 du sexe masculin et 2,871 du sexe féminin. — Chef-lieu de perception, le service religieux est exercé par un desservant et deux vicaires seulement, reconnus par l'Etat.

Principal de la contrib. foncière. . . .	13,208 f. 00 c.
— — — — — personnelle et mobilière. . . .	3,953 00
Patentes.	3,511 93
Portes et fenêtres.	1,799 00
TOTAL.	22,471 f. 93 c.

HISTOIRE ET JURIDICTIONS.

L'origine de la paroisse de Plérin se perd dans les limbes de notre histoire; mais il paraît cer-

(1) Ce ruisseau est à 98 mètres au-dessus des eaux moyennes de la mer, au point où il traverse la route de Saint-Brieuc à Binic.

(3)

tain que son territoire, habité pendant plusieurs siècles, après la conquête romaine, par une colonie méridionale, ainsi qu'on le verra ci-après, fit partie, au ix^e siècle, de celui des comtes de Goello et fut incorporé, au xi^e siècle, dans le comté de Penthievre, dont cette paroisse a toujours fait partie jusqu'en 1789.

C'est pour ce dernier motif que Plérin était soumis à l'antique juridiction de la *Roche-Suhart* (en Trémuson), l'un des principaux membres du comté de Penthievre; et que ses habitants devaient à cette juridiction, depuis un temps immémorial, ainsi que le constatent d'anciens titres (1), une rente de *soixante sols monnaie*, appelée tantôt *charguette*, tantôt *eschanguette*, espèce de droit de guet, perçu par le seigneur ou la garnison de ce château, en échange de la sécurité qu'ils lui assuraient. — Au seigneur de la Roche-Suhart seul, appartenaient, sur les côtes de Plérin, les droits d'ancrage et de sècherie de poisson (2), ainsi que le droit de *pescherie* dans la rivière de Gouët, pour « *saulmontz et aultres poissons qui s'y peuvent trouver, julsques au bas de l'eau.* » (3).

(1) Archives de Penthievre.

(2) Id.

(3) Id.

(4)

Les fiefs et juridictions inférieurs étaient nombreux :

BELLEMARE, moyenne justice, avec poteau patibulaire, appartenant, en 1450, à François Bérard-Villemain ; en 1574, à Lancelot Bérard ; se fondit, vers 1600, dans le fief de Couvran, par suite de la vente qu'en fit ledit Lancelot Bérard à Jan Tanoüarn.

COUVRAN, fief ayant titre de chevalerie et droit d'armoiries, qui étaient d'or à sept mâcles d'azur, 5-1-5, basse justice, devait son origine à l'illustre famille de ce nom, vers la fin du xiv^e siècle. Il appartenait, en 1437, à Geoffroy de Couvran, compagnon d'armes du connétable Arthur de Richemond, auquel il servit de témoin lors de son mariage avec Jeanne d'Albret (1) ; ce fief appartenait, en 1441, à Pierre Le Forestier, sieur du Guerny ; en 1535, au sieur De Kérahuis ; de 1555 à 1674, à la famille De Tanoüarn ; en 1685, à Jean Regnouard de La Ville-Agers ; en 1745, à François-Marie de La Lande, seigneur de Calan ; en 1789, à M. Innocent-Adrien de Roquefeuille.

LE GRAND-PRÉ, terre noble ayant droit d'armoiries. Son écusson portait d'argent à trois

(1) D. Morice. T. I^{er}, pages 526, — 541.

(5)

merlettes de sable, au chef d'or (1). En 1440, à Prigent Le Métaër ; en 1535, à Jean Le Métaër ; en 1583, à Toupin de Kerprat ; en 1674, à Pierre du Bourblanc ; en 1757, à M. Gouyon des Briands ; en 1789, à M. Guinot de Bois-menu.

LA VILLE-GOHEL, basse justice. En 1446, aux hoirs de Jan Martin, s^r de La Malnoë ; en 1585, à Allain Favigot ; en 1604, à Isabeau Tournegouët ; en 1671, à Thomas Favigot ; en 1752, à Toussaint Urvoy de Saint-Bédan.

LE PORT-HOREL, fief sans logements ni habitation, mais dont le seigneur avait droit de présentation d'une sergentie, appelée la sergentie de Plérin, « de laquelle celluy seigneur a la présentation depuis un temps immémorial et y peut et a droit d'y mettre et présenter tel homme suffisant pour exercer icelle sergentie. » (2). En 1538, à Alain Visdeloup ; en 1546, à Rolland du Rouvre, seigneur du Boisboixel ; en 1585, à Bertran du Rouvre ; en 1695, à Louis de Bréhand, ainsi qu'en 1715.

LA VILLE-RAULT ou RAOUL, moyenne justice. En 1425, à Jacques de Quedillac ; en 1545, à

(1) Guy Le Borgne.

(2) Titres de Penthièvre.

(6)

Jacques Tournegouët ; en 1585 , à *François Tournegouët* ; en 1592 , à *François de La Lande* ; en 1661 , à *René de La Lande-Calan* ; en 1701 , à *Claude de La Lande* ; en 1748 , *François de La Lande* , et en 1789 , *Marie de La Lande* , épouse du marquis de *Roquefeuille*.

Les autres maisons nobles , mais sans juridiction , étaient :

LA VILLE-SOLON-COLLET. En 1442 , à *Louis Collet* ; en 1535 , à *Olivier Collet* ; en 1545 , à *Bertran Collet* ; en 1579 , à *Jacques Collet* ; en 1674 , à *Georges Collet* ; en 1695 , à *Claude Geslin* ; en 1750 , *René de Bouilly* et *Françoise Geslin*.

LA VILLE-SOLON-ROSMADÉC devait au seigneur de *La Roche-Suhart* , « par chacun an , une paire » d'éperons dorés , appréciée à 15 sous monnaie. » (*Titres de Penthievre*.) En 1459 , au sr de *La Roche-Jagu* ; en 1535 , à la *Dame de Ventebaux* ; en 1585 , à *Guillaume de Rosmadec* ; en 1674 , au président *De Cucé-Mesneuf* ; en 1775 , à *M. de Cucé* , époux de *Mademoiselle de Boisgélin*.

LA GRANGE. En 1441 , à *Adrien du Fay* ; en 1535 , à *Adrien Facil* ; en 1585 , à *Mathurin Bedel* ; en 1648 , à *Jean Silguy* ; en 1678 , à *Guillaume Le Modéc* ; en 1759 , à *M. de Kerguenec*.

(7)

CLAIREFONTAINE. En 1441 , à *Marie de La Chapelle* ; en 1533 , à *Jeanne Budes* ; en 1582 , à *Catherine de La Garenne* , dame de *Crafault* ; en 1674 , à *Julien Le Noir* , seigneur de *Carlan*.

LA VILLE-HUET. En 1459 , à *Thébaud Gourrès* ; en 1535 , à *Olivier Gourrès* ; en 1585 , à *François Gendrot* ; en 1674 , à autre *François Gendrot* ; en 1695 , à un 3^e *François Gendrot*.

LA PORTE-BRÉHAND. En 1459 , aux héritiers d'*Amaury de Bréhand* ; en 1536 , au sr de *La Roche-Brand* ; en 1674 , à *Georges Collet* ; en 1701 , au mineur *Regnouard de La Ville-Agers* ; en 1771 , à *Marguerite Berthou*.

LES ROSAYS. En 1441 , à *Mathurin Férendro* ; en 1535 , à *Yvonnet Gendrot* ; en 1674 , à *César Gendrot* ; en 1695 , à *Charles Macé* , sieur de *La Cour*.

Les informations de l'Evêché de Saint-Brieuc signalent en outre , comme manoirs et métairies nobles , les maisons ci-après :

LA VILLE-NEUFVE. En 1513 , à *Jean L'Hotelier* ; en 1535 , à *Geffroy Macé*.

LA CROIX. En 1513 , à *Thébaud Gourrès*.

LA VILLE-HOUARD , à *Marie de Plédran*.

LE FOURIO , à *Jean Tournegouët*.

LA VILLE-REDORET , à *Prigent Le Métaër*.

ANTIQUITÉS

Sur le revers de la falaise située au-dessous du village de Port-Horel (*Portus Aurelinus*), des fouilles, opérées en 1850, par MM. les membres de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, ont mis à découvert des ruines importantes ayant appartenu à un établissement Gallo-Romain. Deux pièces inférieures de cette habitation contenaient encore chacune un *hypocauste* bien conservé. Ces recherches ont aussi amené la découverte de deux pièces de monnaie du bas-empire, de fragments de poteries précieuses, de mosaïques un peu grossières, de peintures polychromes, d'ossements, etc. Des échantillons de ces objets ont été déposés au Musée de St-Brieuc. Ces fouilles ont été la matière d'un savant et consciencieux rapport de M. J. Geslin de Bourgogne, inspecteur des monuments historiques, inséré au n° IV du bulletin archéologique de ce département ; nous y renvoyons le lecteur. — De nombreux fragments de briques romaines ont été aussi découverts, à plusieurs reprises, près de *Courran* et à la *Porte-Bréhand*. — En 1855, on trouva dans la vase du ruisseau qui descend du village de Peignart et se jette dans le Gouët, un certain nombre de monnaies romaines en cuivre,

aux effigies de *Commode*, *Antonin*, *Adrien*, *Trajan*, *Titus*, etc. — Des restes d'une voie romaine, descendant à la mer et se dirigeant vers Erquy, s'aperçoivent encore dans le sol du chemin qui longe le champ où l'on a fait les fouilles dont nous venons de parler.

Le cataclysme de 709, qui détruisit l'ancienne forêt de *Scyssy* (1), fit aussi disparaître une forêt qui bordait les falaises de Plérin. Dans les grèves des *Rosaires* et de *Saint-Laurent*, on trouve, à très-peu de profondeur, un grand nombre de pieds d'arbres de diverses essences, renversés dans le sable, quelques troncs de ces arbres sont amenés de temps en temps à la côte, par la mer, lorsqu'elle a été violemment agitée par le vent.

MONUMENTS.

L'Eglise paroissiale est un vaisseau à trois nefs, assez vaste, mais sans aucune importance comme monument ; la tour du clocher est de 1651, ainsi que le constate l'inscription suivante, gravée sur une pierre qui se trouve près de la corniche :

PAPE INNOCENT X.
LOUIS XIII ROI DE FRANCE,
DENIS DE LA BARDE EV. DE S.-D.
GUILLAUME LUCAS REC.

(1) Mabillon. T. 2.

Au-dessus de cette inscription , se trouve une autre pierre portant un écusson martelé et dont on ne peut reconnaître les armoiries. — Le bas-côté midi est de la même époque que la tour ; tout le reste a été rebâti en 1825 , dans le goût déplorable qui régnait alors. Dans ce temps-là , dit M. de Wismes , l'art architectural , en fait d'églises , ne consistait guère qu'à abriter du temps et de la pluie , aux moindres frais possibles , tel espace donné. Nous avons été témoin , à cette époque , de la démolition d'un beau pilier du XIII^e siècle , cantonné d'une demi-colonne sur chacune de ses faces et qui se trouvait à l'entrée du chancel , du côté de l'épître. Ce pilier , qui a dû servir à porter le clocher primitif , a été perdu dans l'affreuse maçonnerie qui existe actuellement : il n'en reste plus de traces. — Rien de remarquable dans les rétables , qui sont peu convenables et presque barbares , sauf celui de la *chapelle des défunts* , où l'on a tenté de ramener l'ornementation religieuse vers un meilleur style.

Les anciennes chapelles privatives et prohibitives , avec droit d'enfeu , ayant été supprimées par les maçons de 1825 , nous les rappellerons pour mémoire. Elles étaient au nombre de cinq : 1^o de *La Ville-Gohel* , dédiée à saint Antoine ;

2^o de *La Ville-Rault* , dédiée à saint Yves ; 3^o du *Grand-Pré* , dédiée à saint Laurent ; 4^o de *La Ville-Solon* , dédiée à saint Nicolas , et 5^o de *Couvran* , dédiée à sainte Elisabeth. — Sous l'arcade qui séparait cette chapelle du chœur , se trouvait autrefois le beau mausolée mutilé , en 1793 , par la sottise révolutionnaire ; jeté , en 1803 , dans le cimetière , par des fabriciens inintelligents , et rétabli , en 1849 , par l'administration municipale , dans l'espèce de labbe où il se trouve actuellement.

Ce monument , qu'on croirait au premier abord dater du moyen-âge , quoiqu'il ait à peine deux siècles , est entièrement formé de pierres de Kersanton. — Un socle , élevé de 10 centimètres , supporte un sarcophage rectangulaire , long de 2 m. et large de 0^m, 80^c ; les deux faces principales sont ornées d'un écusson portant des armoiries grattées , mais que l'on reconnaît cependant pour être celles de la famille de Tanoüarn , qui portait d'azur à trois molettes d'or , à la bordure de même , chargée de huit mâcles d'or. — A chacun des bouts et sur les faces plus petites , sont sculptés , en ronde bosse , des lions supportant les mêmes écussons , surmontés d'un heaume. Le cimier de l'un de ces casques est ouvert et creusé de manière à former un bénitier des-

tiné sans doute à recevoir l'aspersoir, lors de la cérémonie de l'absoute, quand on célébrait des messes à l'intention de la famille.

Une table, formée d'une magnifique pierre de 0^m, 30^c d'épaisseur, sur 2^m, 10^c de longueur, couvre le cénotaphe et en compose la corniche ou entablement ; sur cette table est étendue une statue de grandeur naturelle, représentant un chevalier armé et bardé de fer, dormant, les mains jointes. On reconnaît, après examen, par la fraise plissée qui entoure le cou de cette statue, par la carène aiguë de la cuirasse et les nombreuses lames assemblées qui entourent les cuissarts, que cette armure doit être du commencement du xvi^e siècle et du genre de celles qui furent portées en dernier lieu. Les grèves sont d'une seule pièce et les genouillères, en forme de losange, présentent un grand nombre de charnières ou articulations destinées à faciliter le mouvement des genoux. A son côté gauche est attachée, par un étroit baudrier, une longue rapière dont la garde est recouverte par l'écusson ci-dessus. Au chevet, sont deux anges à genoux qui soutiennent un oreiller sur lequel repose sa tête nue et ornée de longs cheveux ; deux moustaches retroussées ombragent sa bouche. Une levrette, accroupie à ses pieds, semble regarder

son maître et veiller pendant son sommeil. Deux moines, à genoux et lisant dans des livres de prières, étaient placés de chaque côté de la statue principale : ils ont disparu. Ce chevalier représente messire *Thébauld de Tanoüarn*, seigneur de Couvran, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé en 1655. L'armure dont sa statue est couverte fait supposer qu'avant de rendre la justice, il avait embrassé le métier des armes.

On remarque encore, dispersées ça et là, parmi les dalles qui pavent l'église, quelques pierres tombales ayant appartenu aux anciens enfeux ; elles sont toutes blasonnées, mais ces traces de sculptures ont été presque effacées par le frottement des chaussures des fidèles. Cependant, on reconnaît encore l'écusson des *Cadoret*, srs du *Préaudoré*, portant de gueules à 2 croissants d'argent en chef et une étoile d'or en pointe (1677), et celui des *Forestier* (1595), portant de gueules à trois feuilles de chêne d'argent 2-1, le pied en bas.

La grosse cloche de l'église porte la date de 1670 et est timbrée d'un écusson écartelé au 1 et 4 de gueules à la molette d'argent, au 2 et 3 d'azur plein, qui est du *Boisgelin*, marquis de Cuccé. — Une autre cloche plus petite, datée de

1673, a aussi un écusson portant d'argent à trois coquilles de sable 1-2 : on ne sait à quelle famille l'attribuer.

PIERRE DE MANIBIER, chantre de la cathédrale, est indiqué, dans un titre de 1400 (1), comme recteur de Plérin : on ne connaît pas ses successeurs jusqu'à l'année 1554. A cette époque, la cure était tenue par Geoffroy *Le Mygnot*, qui l'abandonna, en 1555, à son frère Pierre *Le Mygnot*. Elle était administrée, en 1599, par Jean *Desboys* ; en 1613, par Bertrand *Gaubert* ; en 1635, par Jacques *Symon* ; en 1648, par Guillaume *Lucas* ; en 1654, par Mathurin *Lucas* ; en 1680, par Julien *Touchais* ; en 1685, par Laurent *Beaussault* ; en 1689, par Guillaume *Allain* ; en 1695, par Yves *Allenou* ; en 1714, par René-Jean *Allenou de La Ville-Angévin* ; en 1741, par François-Jean *Sylvestre* ; en 1777, par Jacques *Vitel* ; en 1817, par Olivier *Guillet*.

CHAPELLES.

SAINT-MAUDÉ. Cette chapelle, fondée en 1531, orientée ainsi que toutes celles dont nous allons parler et qui forment, comme elle, un carré-long

(1) Archives départementales.

d'environ 15 mètres sur 6, n'a rien de remarquable. Elle est éclairée par une fenêtre de style gothique abatardi ; ne possède pas de rétable, à moins qu'on ne donne ce nom à deux panneaux grossièrement sculptés, représentant quatre saints personnages que nous n'avons pu reconnaître. Ces panneaux paraissent être du temps de Louis XIII ; les statues de saint Maudé, de saint Eugène et de sainte Eugénie, qui les surmontent, sont fort laides.

SAINT-LAURENT. Chapelle moderne et reconstruite en totalité depuis 25 ans. Elle ne possède d'intéressant qu'un ex-voto de 1602, tableau assez bien peint, représentant saint Roch et saint Sébastien, invoqués sans doute lors de la contagion qui régnait dans la paroisse à cette époque, et une statue grossière de la Vierge, qui a un caractère très-ancien.

BON-REPOS. Le rétable de cette chapelle est du temps de la renaissance et présente quelques bonnes parties. On a, pour l'édifier, bouché une grande fenêtre de construction médiocre. Celle qui existe actuellement est du xvi^e siècle et laisse apercevoir quelques fragments de vitraux de couleur. Des traces d'anciens écussons subsistent sur le contrefort du sud-ouest, au-dessus de la petite porte du midi et sur un modillon qui termine, au midi, le pignon de l'est.

ARGANTEL. Cette chapelle, dédiée à la sainte Vierge, comme la précédente, ne possède rien qui mérite d'être cité. Elle était autrefois dédiée à *saint Guéhen*, qui est encore aujourd'hui patron de la paroisse de Landehen (*Lan-Guéhen*.)

SAINT-ELOI. Les seigneurs de Clerfontaine ont été les fondateurs de cette chapelle, reconstruite depuis peu d'années avec simplicité et économie. C'est dire assez que le touriste n'a rien à y voir. A quelques pas d'elle et près d'une fontaine, se tient, le 24 Juin de chaque année, le fameux pardon dont Ogée, obéissant aux idées voltairiennes, très à la mode de son temps, a si crûment et si mal à propos plaisanté. Inutile de dire que chacune de ses assertions est parfaitement fausse. Le peuple ne croit et n'a jamais cru à la vertu fécondante des eaux de la fontaine Saint-Eloi; s'il s'y rend en foule, c'est parce qu'il est poussé par un pieux sentiment de reconnaissance vers la statue du saint protecteur des chevaux. Il résulte de cet état de choses une collection nombreuse composée des plus belles juments qui se trouvent à trois lieues à la ronde, et qui offrent à l'agriculteur, ainsi qu'à l'éleveur, l'occasion d'intéressantes observations, en même temps qu'un magnifique coup-d'œil que n'obtiendront jamais comices agricoles ou exhibitions officielles.

SAINT-SÉPULCRE. Dédicée au Saint-Esprit. La tradition rapporte que cette chapelle était autrefois dépendante d'une commanderie de Templiers, ou d'un couvent d'hommes dont on apercevait les ruines, il y a une dizaine d'années, entre le village de ce nom et celui de Peignart; mais aucun titre ne vient à l'appui de ce dire. Un acte du 24 Septembre 1525, donne au seigneur de *La Ville-Gohel* le droit d'y apposer ses armoiries, et, depuis 1585, elle a-toujours été tenue comme les autres chapelles appartenant à la paroisse. — En 1789, elle était, dit-on, fort ornée à l'intérieur; mais elle a subi, depuis quarante ans, le sort des autres chapelles, c'est-à-dire qu'elle a été raccommodée, reblanchie, etc. Des châssis de bois, avec des vitres de cabaret, ont remplacé les meneaux en pierres des anciennes fenêtres; — son autel, ses statues et boiseries sont absurdes; mais tout cela est si propre et si joyeusement peint!....

Mentionnons encore parmi les monuments religieux une très-belle croix monolithe de 3 mètres 10 cent. de hauteur et de 57 cent. de largeur, en moyenne. Sa hampe, qui diminue en forme de gaine, et ses branches épatées, font supposer qu'elle peut être antérieure au xiv^e siècle. Elle porte sur son pourtour des traces de sculpture

qu'on ne peut bien définir ; au centre se trouve, sur chaque face, une rosace dans laquelle on croit reconnaître un sautoir ou une croix de Malte. Le granit qui la compose est étranger au pays ; elle se trouve à l'entrée du bourg , non loin de l'Eglise.

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS.

MINES DE LA BOIXIÈRE. Ces mines, dont les déblais se voient encore près de l'ancienne grande route de Saint-Brieuc à Lanvollon , ont été exploitées à une époque très-reculée. Nous ignorons si sa galène a été mise à profit par les habitants de l'ancienne *Domnonée*, dont le nom même indique la richesse métallurgique ; mais les nombreuses pièces de monnaie trouvées à l'entrée de galeries fort anciennes , d'où, assure-t-on, des crues d'eau les avaient entraînées , à diverses reprises, ne laissent pas de doute sur une exploitation romaine. MM. Geslin de Bourgogne et de Calan ont signalé, à la Société Archéologique des Côtes-du-Nord , des *Jules César*, des *Auguste*, des *Tibère* et des *Néron*, recueillis par eux dans ces galeries. Dans le nombre de ces pièces se trouvaient des épreuves de rebut qui disaient assez qu'elles avaient été coulées sur les lieux , sans doute pour le service de l'armée. Deux galeries

de ce temps sont encore ouvertes ; on y pénètre à quelques mètres et il ne serait certes pas sans intérêt d'en déblayer assez pour y étudier le système mis en usage par les Romains.

Lorsque , peu après l'année 1766 , les fouilles furent reprises sur ce terrain , compris dans la concession Danican, on reconnut d'anciens bandages qu'on attribua à une compagnie d'Anglais qui avaient dû faire partie de la suite du *roi Jacques* , laquelle s'était régulièrement constituée et avait commencé à explorer ce sol , à partir de 1711.

Mais les grands travaux datent de la compagnie Danican, qui porta là l'un de ses principaux ateliers. Les filons de la Boixière et de Trémuson (que nous réunissons ici , parce qu'ils sont tellement voisins , qu'ils ne formaient qu'une seule exploitation), se coupaient presque à angle droit ; ils étaient dirigés , — situation tout à fait exceptionnelle , — l'un de l'est à l'ouest , l'autre à peu près du nord au sud , ainsi que tous les autres filons connus dans cette mine. « Ils traversaient , » dit un ingénieur des mines, M. de Fourcy, des » schistes modifiés et fournissaient un minéral » riche en argent ; les plombs d'œuvre qui en » provenaient contenaient depuis quatre jusqu'à » sept onces d'argent au quintal. Les travaux

» entrepris sur ces deux filons n'étaient guères
 » moins considérables que ceux de *La Ville-*
Halen, en Plélo.»

L'abondance des eaux, auxquelles les vides des anciens travaux donnaient passage, fit abandonner le filon de la Boixière en 1785, et celui de Trémuson l'année d'après. Dans ce dernier, on était à 10 mètres au-dessous des travaux attribués aux Anglais, et dans l'autre, on avait pénétré à 59 mètres. Toutefois, un nouveau plan d'exploitation pour pénétrer dans les profondeurs des parties vierges fut adopté, mais on n'en a pas tenté l'exécution.

FORT DE ROSELIER. C'était une ancienne *Guette* et lieu de réunion des milices garde-côtes. Il en reste quelques pans de murailles et une guérite en pierres à moitié détruite. Il existe un registre donnant le détail des approvisionnements contenus dans les bâtiments de cette guette, en 1648. Elles se composaient de 50 mousquets, 200 livres de poudre, 100 livres de plomb en balles et 100 mèches à mousquets. On a établi sur son emplacement, à la fin du siècle dernier, une batterie composée de deux pièces de canons de 56, protégée par un épaulement en terre de quatre mètres d'élévation du côté de la mer. Une caserne, renfermant environ 50 lits, des affûts et autres

provisions de guerre, se trouve dans l'enceinte, ainsi qu'un four à rougir les boulets. Quand on considère la disposition du sol, dans la partie ouest de cette batterie, on croit reconnaître, dominant la clôture d'un champ, une espèce de rempart très-élevé, formé de main d'homme et qui semble destiné à protéger l'établissement de ce côté. Quoiqu'il en soit, cette localité est très-ancienne; en 1254, elle se nommait *Roseler* (1), nom formé évidemment des trois mots celtiques *ros*, tertre; *el*, grand; *er*, aigle, ou promontoire de l'aigle, sans doute à cause d'une aigle ou bannière plantée en ce lieu par la légion romaine qui prit possession de ce pays.

La Maison principale de la Congrégation des Filles du St-Esprit, fondée en 1706, a subsisté dans le bourg de Plérin jusqu'en 1855; les bâtiments qui la composaient ont été aliénés à cette époque; il ne reste plus, pour en conserver le souvenir, qu'une inscription sculptée, en caractères saillants, sur le linteau de l'ancienne porte principale; cette inscription est ainsi conçue :

SINITE PARVULOS ET NOLITE PROHIBERE

EOS AD ME VENIRE.

Touchante recommandation que ces dignes

(1) Charté précitée.

Sœurs continuent de mettre encore en pratique chaque jour envers tous les enfants pauvres, auxquels elles distribuent, avec une charité sans bornes, non-seulement des secours matériels, mais cette éducation religieuse et morale si nécessaire à l'existence et dont ils seraient indubitablement privés sans leur dévouement et leur sollicitude.

PERSONNAGES MARQUANTS.

GEOFFROI DE COUVRAN, capitaine renommé dans notre histoire (2) et dont nous avons déjà parlé, naquit au château de ce nom, vers 1412.

JEAN LEUDUGER, docteur en théologie, célèbre missionnaire, né au *Pré-Gerno*, le 9 Novembre 1649. — Il est l'auteur d'un livre spirituel, souvent réimprimé, très-populaire et intitulé *Bouquet de la Mission*. Il fut aussi le rédacteur du catéchisme qui est demeuré en usage dans le diocèse de Saint-Brieuc depuis l'épiscopat de M. Frélat de Boissieux jusqu'en 1820.

MARIE BALAVENNE, née en 1665, fondatrice de l'Ordre des Filles du Saint-Esprit. Cet Institut se

(1) Voir d'Argentré, pages 795, 797, 821, 824, 3^e édit.; — Lobineau, T^e 1^{er}, pages 610, 618, 640, etc. — D. Morice, T^e 1^{er}, Preuves, colonnes 1623, 1637, 1653, 1657, etc. — Le Laboureur et l'Annuaire de 1848, page 28.

compose, en ce moment, de plus de 360 religieuses, réparties en 96 fondations en Bretagne, dont 51 dans le diocèse de Saint-Brieuc.

JEAN-LOUIS DE LA LANDE-CALAN, né au château de La Ville-Rault, le 5 Janvier 1713, décédé commandeur dans l'Ordre de Malte.

JEAN-OLIVIER BRIAND, né à Saint-Eloi, le 25 Janvier 1715, sacré évêque de Québec (Canada), en Mars 1766, décédé le 23 Juin 1794.

QUELQUES FAITS.

937. — Alain *Barbe Torte* débarque à l'embouchure du Gouët et met en pièces un corps de Danois ou Normands qui tenaient la campagne de St-Brieuc et y faisaient mille exactions. Cette bataille délivra pour toujours la Bretagne de ces féroces étrangers. (*Chron. Nannet. Act. de Bret.* Col. 145. — *Dom Morice*, T^e 1^{er}, p. 60.)

1371. — *Eudes Cillart*, demeurant à la Ville-Hellio, ancien compagnon d'armes et de captivité de Charles de Blois, dépose, dans l'enquête faite pour la canonisation de ce dernier, qu'étant de retour à Plérin, après la mort de son ancien maître, il eut la douleur de voir sa fille unique atteinte d'une violente maladie et mourir entre ses bras; mais qu'ayant, dans son chagrin, invoqué

Charles de Blois, il fut, à l'instant même, témoin de la résurrection de sa fille. — *Fuit resuscitata.* (*Dom Lobineau*, Preuves, col. 348.)

1457.—Parmi les gentilshommes restés fidèles au duc Jean V et qui lui prêtèrent serment en cette même année, se trouvèrent ceux dont les noms suivent et qui habitaient alors la paroisse de Plérin : *Jehan Botherel*, *Thomas Botherel*, *Geoffroy Cillart*, *Henry Le Chien*, *Eon Guérin*, *Yves Martin*, *Thébaud Gourrés*. (Voir ces noms aux *Actes de Bretagne*, T^e 2, col. 1307 à 1308.)

1627.—Juillet.—Une flotte anglaise, composée de 39 navires de guerre, paraît en vue des côtes de Plérin et détache quelques embarcations montées par 50 hommes qui mettent pied à terre et enlèvent tous les bestiaux qu'ils peuvent saisir à proximité du rivage. (*Journal manuscrit de Yves Le Trividic*, capitaine de milice à Guingamp.)

1675.—La milice de Plérin, commandée par les sieurs Gendrot et Ruffelet, de cette paroisse, se rend maîtresse, à marée basse, d'une frégate ostendaise qui, poursuivant un navire marchand, était venue, dans sa course, échouer dans l'anse des Rosaires. Avertis par le bruit du combat et de l'artillerie de la frégate, dont l'équipage se défendait

défendait en désespéré, les miliciens de Saint-Brieuc arrivèrent bientôt sur les lieux et leur présence contribua au succès de la bataille. Louis XIV, en récompense de la bravoure déployée par les Briochains en cette circonstance, fit don à leur ville de *six canons*. Quant aux Plérinais, qui étaient, par leur situation, beaucoup plus exposés que leurs voisins à avoir besoin d'artillerie, ils reçurent.... des félicitations.

1779.—Après une période de six années de disette et de souffrances, une maladie épidémique, appelée *peste blanche*, se déclare dans la paroisse vers le mois de Mai et en décime la population. Les registres de cette année 1779 constatent 277 décès.

MAIRES.—1790.—7 Mars : Les citoyens actifs de la commune procèdent aux élections municipales. M. Pierre GUINOT DE BOISMENU est nommé maire ; — il a eu pour successeurs, en Janvier 1791, M. Louis DENIS, père ; — en Novembre de la même année 1791, M. Charles ROUXEL-VILLEHÉLIO ; — le 16 Avril 1813, M. Eugène DE KERAUTEM ; — le 8 Mars 1835, M. Joachim GUINOT DE BOISMENU ; — en 1836, le 5 Avril, M. Louis DENIS, fils, encore maire aujourd'hui.

GÉOLOGIE.

Schiste alternant avec le schiste argileux, — à Tournemine.

Grès quartzeux rubané, — au Lugué.

Schiste modifié, mica-schiste, — à Peignard.

Id. *id.*, avec staurotides, — au Lugué.

Id. *id.*, avec pyrites, — *id.*

Id. quartzeux modifié, — au Moulin-Neuf.

Id. modifié, avec amphibole, — anse de Roselier.

Galène (plomb sulfuré), — anciennes mines de la Boissière.

Blende à petits cristaux, — déblais des mêmes mines.

(Catalogue géologique du Musée de St-Brieuc.)

ANCIENS TITRES.

Nous ne connaissons pas de pièce écrite, concernant la paroisse de Plérin, antérieure à celle qui se trouve citée dans Dom Morice, tom. 1^{er} des preuves, col. 828 et portant la date de 1213.

— Plérin est encore cité dans une Charte de l'Abbaye de Beauport de l'an 1254, — dans la Réformation manuscrite de 1426. (*Registres de la Chambres des Comptes.*) — Une monstre d'arme manuscrite de 1469 (*Bibliothèque de St-Brieuc*)

signale un certain nombre de gentilshommes de cette paroisse. — On connaît aussi des titres de 1438 et 1480 (*Archiv. Départ.*) dans lesquels Plérin est mentionné; mais à partir de la fin du x^e siècle, jusqu'en 1789, les titres et aveux deviennent assez nombreux; la majeure partie de ces pièces se trouve aux Archives de Penthievre, titres de la Roche-Suhart, cassettes 37 à 51.

LE LUGUÉ.

Nommé LEGNEUM, dans un titre latin de l'année 1503, — en celtique, GUEUED, gué.

Ce port de mer a succédé au *portum Sessonium*, de la légende de saint Brieuc (1), qui se trouvait anciennement situé sur la rive gauche de l'embouchure du Gouët et qui a été détruit par le cataclysme de 709. Sa position géographique est par 5° 06' 00" de longitude ouest et par 48° 31' 00" de latitude nord. (2). Il est actuellement formé par un canal de 6 mètres de profondeur et de 950 mètres de longueur, dans lequel se trouve renfermée la petite rivière dont nous venons de parler et qui coule de l'ouest à l'est. La largeur

(1) *Acta sanctorum*, édition Bolland. — Anvers, 1679.

(2) Statistique publiée par le Ministère du Commerce.

(28)

du canal , un peu rétréci vers le milieu de son parcours , est , en moyenne , de 26 mètres , sauf , dans la partie aval , vis-à-vis le quai *Nemours*. Il a , en cet endroit , 32 à 33 mètres et peut contenir quatre navires de front. Les quais , les cales , les grils de carénage , qui complètent les aménagements du port , sont , ainsi que les chantiers de construction , parfaitement appropriés à leur destination.

On exécute , en ce moment , des travaux considérables pour l'établissement , à l'extrémité du port actuel , d'un bassin à flot. Nous en dirons quelques mots plus loin , quoique ce bassin ne se trouve pas sur le territoire de Plérin.

Le port du Légué , à peu près vide pendant six mois de l'année , est cependant l'occasion d'un mouvement commercial très-remarquable. Malgré le ralentissement des affaires , qui a été le contre-coup des événements politiques , il occupe une place très-honorable dans la statistique des ports de France , et nous le trouvons classé le 57^e au point de vue des entrées et des sorties , le 19^e pour le produit des droits de douane , et le 10^e pour le nombre des marins attachés à l'inscription maritime.

Les tableaux suivants , présentés à la commission chargée de visiter les ports du département

(29)

en 1850 , fera apprécier l'importance du commerce du Légué.

Moyenne de 1843 à 1847.

NAVIGATION EXTÉRIEURE.		CABOTAGE.	
TONNAGE.		POIDS DES CHARGEMENTS EN 1,000 KILOS.	
ENTRÉES	SORTIES	ENTRÉES	SORTIES
7,015 ton.	8,976 ton.	13,094.	6,061.

Navires appartenant au Port.

	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.
de 15 à 100 t ^x ,		
12.	657	93 hommes.
de 100 t ^x et au-		
dessus,	"	"
34.	6,063	1657 hommes.

Droits de Douane.

Moyenne de 1843 à 1847. . . 185,406 fr.

Droits perçus sur les Sels.

Moyenne de 1844 à 1848. . . 455,516 fr.

en 1849. 175,958 fr. (1)

Nous avons inutilement cherché l'époque vers laquelle a dû commencer au Légué le genre de commerce qui l'a rendu si florissant et qui doit , dans l'avenir , augmenter encore la fortune des armateurs qui s'y livreront , en même temps que

(1) Effet de la loi du 28 décembre 1848.

l'aisance des marins qui seront appelés à y concourir. Mais il paraît constant que ce port n'a pas envoyé à la pêche de la morue avant l'année 1655. Des titres de cette époque constatent que les navires de 100 à 120 tonneaux ne pouvaient alors remonter la rivière au-delà du ruisseau du *Pré-au-Doré*, et qu'ils étaient d'ailleurs peu nombreux, du moins ceux qui appartenaient à la localité. Binic a envoyé à Terre-Neuve longtemps avant le Légue; dès 1612, il armait des navires à cet effet. Mais à partir de la fin du 17^e siècle, les petits établissements du Légue prirent peu à peu de l'extension, le commerce de cabotage avec les îles anglaises et la Normandie se multiplia de plus en plus, et les affaires augmentèrent à ce point, qu'en 1691, on se vit dans la nécessité d'établir à Saint-Brieuc une *jurisdiction des Traides* (1), pour décider des tarifs des douanes, en même temps qu'un *siège royal de l'Amirauté*, pour juger les affaires commerciales.

(1) Ruffelet. — Les *Traides* succédèrent aux anciens *Truages*, et aux *Traides* a succédé, en 1791, l'administration des douanes. Les droits de truage s'exerçaient non-seulement sur les côtes, mais encore à l'intérieur, tout le long des frontières de la Province.

L'installation au Légue d'officiers des *Billots et Devoirs*, chargés de percevoir des droits sur les marchandises et sur certaines denrées, avait précédé l'établissement de ces tribunaux ou juridictions (1).

Vers la fin du siècle dernier, le Légue était loin d'offrir cette réunion de maisons, gracieusement groupées en amphithéâtre, que nous voyons aujourd'hui. Il se composait, à proprement parler, d'un marais baigné par la mer montante deux fois par jour, et sur lequel se trouvaient, vis-à-vis des *Souilles*, des enfoncements pratiqués dans la vase pour recevoir les navires; quelques habitations disséminées qui formaient presque autant de villages, portant tous des noms différents. Plusieurs de ces habitations sont d'ancienne construction et semblent indiquer qu'on s'y occupait d'affaires à une époque assez reculée. Il existe un titre aux Archives du château de Nantes (armoire Q, cassette B, n^o 55), dans lequel cette localité est mentionnée. C'est une assignation (espèce de lettre de change), donnée le 10 Septembre 1424, par le duc Jean V à

(1) Nous trouvons sur les registres de paroisse, les noms des S^{rs} François *Pichon* et Antoine *Adrian*, tous deux habitant le Légue (1670), et qui paraissent être venus de Saint-Malo pour remplir cet office.

Jeanne de France, son épouse, sur les receveurs de Jugon, Cesson, du port du Légué et autres ports. Cette pièce prouve que les magasins et dépôts de sel qui se trouvaient anciennement au Légué existaient dès cette époque et les receveurs dont il est question n'étaient probablement autres que les employés de la gabelle chargés de délivrer aux acheteurs les minots de sel. Les magasins qui servaient d'entrepôt existent encore ; ils sont placés non loin des chantiers de construction et se nomment aujourd'hui *Les Galeries*.

Les Etats de Bretagne, reconnaissant l'importance et l'heureuse situation du Légué, ont, à diverses reprises, voté de fortes sommes pour l'amélioration de son port. Nous trouvons dans leurs procès-verbaux, qu'une somme de vingt-cinq mille livres fut allouée en 1752, pour rectifier le lit de la rivière et détruire deux angles de terre qui nuisaient à la navigation. Une somme de 10,000 livres fut encore accordée en 1754, et pareille somme en 1757, pour continuer les travaux sous la direction du sieur Magin, ingénieur de la Marine, qui fit achever l'ouverture et le creusement du canal.

L'année suivante, le duc d'Aiguillon et l'évêque de Saint Brieuc présidèrent, en grande pom-

pe, à la pose de la première pierre des quais, sous laquelle on mit cette inscription, qui paraîtra un peu fastueuse, mais qui n'avait rien que de naturel à l'époque où elle fut gravée :

Regnante Ludovico XV.

Auspicious

*Armando Richelio ab Aiguillonio Duce,
Anglici exercitus in Castrensi ripâ victore,*

Illustrissimo Præsule et Domino

H. N. Thepault du Breignou

Adnitente

General. Provinciæ Comitorum munificentia

Extracta moles

Maritimi Commerci Præsidium

Briocensis Portus tutamen et Ornamentum

Ad publicæ salutis monumentum

Posuere

Armandus Richelius ab Aiguillonio Dux,

Britanniæ Vindex

Hervæus-Nicolaüs Thepault du Breignou

Præsul, Urbis Dominus et Pater.

M. DCC. LVII.

Le 27 Février 1759, sur la requête de M. Souvestre-Villemain, maire et député de la communauté de Saint-Brieuc, qui demandait trente mille livres pour conduire les ouvrages du port à la solidité et à la perfection désirées, les Etats

volèrent une somme de 20,000 livres, et l'année suivante une nouvelle somme de 10,000 livres fut encore allouée.

Il ne paraît pas, toutefois, que ces fonds aient été employés, et il est à supposer qu'ils reçurent une autre destination, car on revint encore à la charge en 1762; mais les Etats — vu le malheur des temps —, dit le procès-verbal, n'accordèrent que 8,000 livres, qui devaient être exclusivement consacrées à la continuation du quai; et cet ouvrage fut achevé en 1767, au moyen d'une nouvelle allocation de 10,000 livres.

Ces travaux ne furent pas faits, semble-t-il, avec une grande solidité, ou bien furent ébranlés par l'inondation de 1773. Nous voyons, en effet, qu'on obtint, le 3 Décembre 1776, un secours de 4,000 livres pour *reconstruire* les calles du port et faire tous autres ouvrages nécessaires à la conservation des murs de quai. On procéda à cette reconstruction en 1778. A cette occasion, la communauté de ville de Saint-Brieuc, voulant reconnaître les services rendus par Mgr l'Evêque de Bellecize à sa ville épiscopale et au Légué, arrêta que son nom serait gravé sur la plaque de cuivre qui devait être déposée sous la première pierre de cette œuvre, qui coûta à la ville une somme de 8,500 livres, lesquelles furent dépensées en deux campagnes.

Pour le temps où ils furent exécutés, ces travaux avaient une certaine importance; cependant ils devinrent, peu d'années après, très-insuffisants, et l'on se mit en mesure de leur donner de l'extension. Mais il s'éleva, en 1785, un conflit entre le duc de Penthièvre qui réclamait, en qualité de seigneur de la *Roche-Suhart*, la possession de la rive gauche du Gouët, et Sa Majesté, représentée par les ingénieurs de la Marine. La communauté de ville appuya les prétentions de ces derniers et fit des démarches pour obtenir du gouvernement l'étude des lieux et la confection d'un plan général, depuis le pont de Gouët jusqu'à la tour de Cesson. Ce plan devait indiquer les améliorations et les agrandissements à faire au port, devenu trop petit, dit la délibération, pour le nombre de navires étrangers qui le fréquentaient et pour ceux qu'on destinait à la pêche de Terre-Neuve.

Déjà, pour établir une communication plus facile entre le port et la ville, les Etats avaient arrêté l'ouverture d'une nouvelle route et alloué, à cet effet, une somme de 2,400 livres. Cette route fut construite, presque en entier, par les corvoyeurs de Plérin, qui s'approprièrent les côtes de la *Cadouaire* pour l'élever au-dessus du marais. Les corvoyeurs de Saint-Michel fu-

rent aussi appelés à travailler , mais leur concours , en dehors des limites de leur paroisse , n'eut pas de résultat , et le chemin ne fut achevé qu'en 1789. Les travaux furent reçus , le 28 Décembre de cette année , par l'abbé de Mauny , le chevalier de la Ville-Hério et M. Jouannin Folleville , délégués de l'Evêque de Saint-Brieuc. Ils avaient été exécutés sur une longueur de 507 toises , et ils coûtèrent , indépendamment des 2,400 livres ci-dessus et des corvées , une somme supplémentaire de 3,787 livres , qui provinrent d'une augmentation de 10 sous par pot d'eau-de-vie , imposés à cet effet sur le Légué , la ville et le Pont-de-Gouët.

Le conseil de fabrique de la paroisse St-Michel offrit , en 1786 , à la communauté de ville , une somme de 12,000 livres , remboursable sans intérêt et en dix annuités , pour être affectée à l'achèvement des travaux d'ouverture du canal du Légué , interrompus faute de fonds , et pour procurer en même temps de l'ouvrage à la classe ouvrière , dont les souffrances étaient très-grandes depuis plusieurs années. L'Evêque de Saint-Brieuc participa à cette bonne œuvre en affectant , aussi pour le même objet , une somme égale au tiers de celle qui devait être prêtée.

Pendant ce temps , on s'occupait de reconstruire

truire le pont qui servait de communication entre les deux rives , près du port Favigot , et qui venait de s'écrouler pour la deuxième fois. Les Etats chargèrent , le 25 janvier 1787 , leurs commissaires intermédiaires de l'Evêché de Saint-Brieuc de se concerter avec les habitants de cette ville et du port sur le choix d'un emplacement commode et utile , et de faire dresser des devis et détails estimatifs par « tel ingénieur qu'il leur » plaira d'appeler , et de rendre compte du tout , » ainsi que de leur avis , à la commission intermédiaire qui en fera son rapport aux Etats » prochains , pour y être par eux statué , ainsi » qu'ils verront bon être. »

Deux jours auparavant , les Etats avaient affecté une somme de quatre mille livres au nétoisement et à la réparation du port du Légué , à la charge à la ville de Saint-Brieuc de rendre compte de la dépense.

Les travaux continuèrent l'année suivante (1788) , et le contrôleur général des finances , M. Lambert , fut invité à poser la première pierre d'un nouveau quai qu'on se proposait de construire sur la rive droite et à lui donner son nom (quai Lambert) ; mais celui-ci , se trouvant absent pour cause de service , chargea M. Ruellan de Kérigant de le représenter à cette cérémonie.

En 1791, le conseil général des Côtes-du-Nord vota pour le port du Légué une somme de douze mille francs, destinée à l'entretien des quais, à l'achèvement du chemin de hallage commencé sur la rive gauche, et à la pose de corps-morts, pour lesquels le Directoire sollicita du ministre de la Marine des ancres rompues. Cette somme fut, paraît-il, très-insuffisante pour les ouvrages projetés, lesquels demeurèrent inachevés.

Pendant toute la période révolutionnaire, les travaux furent suspendus. En 1800, le conseil général réclama de nouveau l'achèvement du chemin de hallage, rive gauche, la construction d'un gril de carénage et la réparation de tous les murs de quai et des cales existantes sur la rive gauche, ainsi que trois cales pour les constructions de navires. Il demanda, en outre, une double cale et un gril de carénage sur la rive droite. Ces réclamations n'eurent pas de suite et furent renouvelées en 1802; mais en 1804, le gouvernement ayant accordé des secours pour les ports du département, on adjugea, le 5 août de cette année, au sieur Jouannin, une partie des travaux indiqués ci-dessus, pour une somme de 42,500 fr., sur laquelle on imputa une somme de 15,000 fr. pour être dépensée dans la première campagne.

On en demeura là jusqu'en 1814. En cette année, les ponts-et-chaussées, n'ayant pas de fonds à leur disposition, la commune de Plérin exécuta, à ses frais, l'achèvement du chemin de hallage voté en 1791; le sieur Mathurin Guérin fut adjudicataire de ces travaux pour une somme de 4,000 francs.

Le pont Favigot, élevé précédemment aux frais des habitants du Légué, et qui n'était, à proprement parler, qu'une simple passerelle en bois, avait atteint, en 1815, le dernier degré de vétusté. On songea alors à construire, pour relier les deux rives du port, un ouvrage plus solide et qui devait être en même temps praticable aux voitures.

Cet ouvrage consistait en un pont roulant, en charpente, avec piles et culées en maçonnerie. L'adjudication s'en fit le 12 juin 1817, au sieur Chevalier, entrepreneur, pour une somme de 29,700 fr., mais la première pierre ne fut posée que le 5 juillet 1819. Sous la pierre, on déposa une plaque de cuivre sur laquelle était gravée cette date, et deux pièces de monnaie, l'une en or, l'autre en argent, au millésime de 1819. Chacun connaît cet ouvrage qu'on a gratifié, sans doute par malice, du nom de *Pont-Neuf*; il n'a point été exécuté suivant le plan primitif, et l'on a

lieu de penser qu'avant peu de temps, on remplacera son lourd tablier, si disgracieux et si incommode, par un tablier mieux approprié aux services qu'on était en droit d'espérer d'un pont roulant (1).

C'est à partir de 1820 qu'on commença à s'occuper sérieusement à doter de travaux dignes de lui un port qui prenait chaque jour de l'extension, et dont les armements fournissaient au trésor d'importantes recettes, tout en répandant le bien-être dans le pays. Le 10 Août de cette année, le conseil général rappela les vœux qu'il avait exprimés à cet effet dans ses précédentes sessions, et, quelques mois après, un projet général des ouvrages à exécuter, dressé par M. l'ingénieur en chef Le Cor, fut approuvé par l'administration des ponts et chaussées. Les travaux commencèrent en 1821, sous la direction de M. A. Michel, entrepreneur et adjudicataire, pour une somme de 288,622 fr. 95 c. Ils consistaient en 595 mètres de quai sur la rive droite et 350 mètres de quai sur la rive gauche, à partir du pont. On compléta ces travaux par deux grils de

(1) Dès 1821, l'inconvénient de ce pont à tablier fixe était reconnue, et le conseil général pria le directeur des ponts-et-chaussées de le rendre mobile, ainsi que le projet en avait été arrêté.

carénage, ayant 52 mètres de longueur, avec calles de service, de 6 mètres de largeur chacune; on appropri, en même temps, le plan incliné du terrain destiné aux chantiers de construction; enfin on se prépara à l'extraction des rochers appelés les *Kinklins*, et qui obstruaient le cours de la rivière, vis-à-vis le *Pré-au-Doré*. Ces travaux, dont l'exécution dura cinq à six années, s'élevèrent, par suite de difficultés qu'on n'avait pu prévoir et qui se présentèrent principalement dans les fondations, à la somme de 299,286 fr. 27 centimes.

Une amélioration en amène toujours une autre, et l'on sentit, lorsque les quais furent achevés, la nécessité d'un chemin de hallage sur la rive droite du Gouët. Ce travail ne se fit point attendre. Le chemin fut commencé en 1831, et exécuté sur une longueur de 355 mètres; la dépense se monta à 44,196 fr., y compris celle d'un pont en bois qui fut exécuté à l'embouchure du Gouëdic.

Au mois de Décembre 1832, ce chemin fut prolongé de 600 mètres; une somme de 20,000 fr. avait été allouée à cet effet, et son achèvement eut lieu en 1834. Cette dernière partie du travail présenta de grandes difficultés, notamment aux abords de la côte, sous la tour de Cesson, et s'éleva à la somme de 30,829 francs.

Dix années, à peine, s'étaient écoulées depuis l'achèvement des quais dont nous venons de parler, que l'extension prise par les armements, pendant cette période, vint les rendre tout-à-fait insuffisants. Dans cette prévision, on avait mis à l'étude un projet de construction de quais sur la rive gauche, et les plans de ce travail, présentés, le 28 Janvier 1837, par M. l'ingénieur Lalanne, furent adoptés peu de temps après.

On mit donc en adjudication, vers le milieu de l'année 1838, les travaux de commencement du quai, appelé depuis *Quai-Nemours* (1), sur une longueur de 111 mètres. Cette entreprise n'eut pas de suite immédiate, faute d'adjudicataires, et malgré deux tentatives faites à ce sujet. Elle fut enfin adjugée, le 18 Février 1843, pour la somme de 95,127 fr. On adjugea aussi, le même jour, la continuation dudit quai sur une longueur de 200 mètres et la construction de 100 mètres de quai, en face, sur la rive droite; le tout évalué à la somme de 104,000 francs.

En même temps, on se prépara à continuer le chemin de hallage de la Pointe-à-l'Aigle, pour

(1) En souvenir de la descente faite au Légué, par le duc de Nemours, le 27 Août 1843.

lequel on avait dépensé, en 1832, une somme de 16,000 fr. Il fut prolongé en 1844, et reçut alors plus de 300 mètres de développement.

Il semblera, sans doute, au lecteur de ces quelques notes, qu'une fois tous ces travaux exécutés, le Légué devait avoir acquis le dernier degré de perfectionnement auquel il pouvait aspirer. Ce serait une erreur. Les améliorations faites au port n'avaient pour but que de le rendre facile et accessible à un genre de navires dont la construction solide, mais un peu lourde, n'avait point à souffrir de l'assèchement qu'a à subir le Légué, deux fois par 24 heures. On regrettait de voir le port déshérité de ces navires fins et légers, si avantageux pour certaines navigations; et il était, en effet, pénible de penser que les navires de cette nature se trouvaient dans l'impossibilité de commercer avec une localité qui offrait tant de ressources. Une loi du 3 juillet 1846, décida donc l'exécution d'un bassin à flot sur la rive droite du Gouët, dans le marais dit de *Rohannet*. Ce bassin, auquel se trouvait joint un projet de barrage éclusé, dans le canal actuel, près du four à chaux, fut adjugé le 4 Septembre 1847, pour la somme de *neuf cent mille* francs. Il est en voie d'exécution. Ses principaux avantages seront, en outre de ceux dont nous

venons de parler , de rendre praticable le carénage à flot , de donner aux navires actuels tirant 12 , 13 et même 14 pieds d'eau , la faculté d'entrer et d'arriver jusqu'au pont , en tout temps , sauf deux jours avant et deux jours après la morte eau. Ils pourront , sans danger , se mouvoir à toute heure de la journée dans le port , et saisir , en s'approchant de l'écluse , le moment d'en sortir en une seule marée , évitant ainsi les grèves qui restent en dehors , sur lesquelles il est très-dangereux de rester échoué. Toutefois les hommes pratiques ne sont pas sans inquiétude sur l'effet de ce barrage. Ils craignent qu'il n'occasionne l'exhaussement des bancs de sables des passes de l'entrée dont il n'est qu'à un kilomètre , et l'envasement du bassin supérieur ou bassin à flot , proprement dit. — L'avenir décidera.

La population maritime et commerciale attend impatiemment l'exécution d'un travail qui doit compléter tous ceux que nous venons de mentionner et sans lequel ils deviendraient presque inutiles ; nous voulons parler d'un projet de jetée de 45 mètres de longueur , partant de la Pointe-à-l'Aigle et se dirigeant vers le lit de la rivière. Cette jetée sera terminée par un môle surmonté d'un fanal , dont la nécessité est plus que reconnue pour un port qui ne jouit de la pleine mer

que la nuit , chaque quinzaine , pendant plus de six mois de l'année , c'est-à-dire de cinq à sept heures , soir et matin. Il est même à regretter que cette construction ne soit pas faite depuis longtemps , elle eût paré aux nombreux sinistres qui ont affligé nos côtes depuis plusieurs années. Mais tout fait espérer qu'elle sera bientôt mise à exécution ; à l'heure qu'il est , les plans et devis sont approuvés : on n'attend que les fonds nécessaires.

Nous nous sommes un peu étendu sur les divers ouvrages entrepris au Légué et sur les allocations qui en ont été la suite , pour faire mieux connaître les différentes phases qu'a subies la partie matérielle de ce port qui , dans l'état actuel et dans l'espace d'un siècle , aura coûté , y compris les fonds affectés à son entretien , une somme d'environ *deux millions*. Mais dans la crainte de dépasser les limites d'une notice rédigée à la hâte et qui , dans ce petit livre , doit être nécessairement circonscrite , nous nous abstenons de donner sur les armements qui se font au Légué , sur son commerce de cabotage , ses usines , ses constructions navales , sa statistique industrielle , sa société d'assurances , etc. , des détails qui nous entraîneraient trop loin et qui seront l'objet d'un travail que nous nous proposons

d'offrir ultérieurement aux lecteurs de l'*Annuaire*. Nous nous bornerons donc à transcrire le tableau officiel des expéditions pour la pêche de 1852. En le parcourant et en le comparant aux tableaux que nous avons donnés plus haut, on reconnaîtra, sans aucun doute, que l'augmentation dans la dépense faite aux travaux de ce port, est bien justifiée par la progression toujours croissante de ses opérations commerciales.

NOMS des ARMATEURS.	NOMS des NAVIRES.	CAPIT ^{es} .	NOMBRE des homm. sur chaque navire.	TONNAGE.	LIEUX de pêche sur la côte de Terre-Neuv
Boullé.	Alcide.	Rochard.	62h.	207	Kirpon.
Id.	Diligent.	Rocheryl.	41	127	Conche.
Id.	S.-Louis.	Desjars.	54	226	Baie-Verte.
Id.	Espoir.	Le Tourneau.	25	95	Id.
Sébert	Boréal.	Revel.	66	211	Fichot.
Faîné et frère.					
Id.	Concorde.	Chalembert.	63	167	Id.
Id.	Paix.	Revel.	42	133	Id.
Id.	Père de famille.	Conan.	62	172	Conche.
Besnard fils.	Jules.	Barach.	77	213	Kirpon.
Id.	Céleste.	Eveillard.	69	163	Croc.
Besnard père.	Cigne.	Chatté.	69	248	Kirpon.
Id.	Jeune Marie.	Quémar.	41	109	B.-du-Nord
Id.	Henry.	Vincent.	69	251	Cap-Rouge
Id.	Jeune Henry.	Gilbert.	64	173	Id.
Id.	Courrier-du-Nord.	Dagornet.	68	178	Id.
Id.	Auguste.	Meunier.	61	185	FL de Lys.
Denis.	Eole.	Mahéas.	60	221	B.-du-Nord
Id.	Mathilde.	Dujardin.	57	174	Canaries.
Id.	Jeune Louise.	Le Breton.	57	190	Id.
De Keratem.	Hippolyte.	Hamonet.	68	210	P. Hettes.
Id.	Duguesclin.	Le Pouliquen.	62	213	Pasquet.
Id.	Bretagne.	Thémoïn.	63	221	Id.

NOMS des ARMATEURS.	NOMS des NAVIRES.	CAPIT ^{es} .	NOMBRE des homm. sur chaque navire.	TONNAGE.	LIEUX de pêche sur la côte de Terre Ne.
P. Rouxel.	Dinanaïs.	Miniez.	34h.	122	Ance-Verte.
Id.	S.-Paul.	Picquenail.	63	225	G. Bréhat.
Id.	Espérance.	Hamon.	63	165	Cranmaillere
Id.	Marion.	Le Goué.	64	203	FL de Lys.
Villeferon, A.	Deux Cousines.	Conan.	38	112	Kirpon.
Id.	S.-François.	Méleart.	52	198	FL de Lys.
Id.	Utile.	Daniel.	30	152	Id.
Id.	Espérance.	Grimault.	27	78	Id.
Villeferon, J.	Mignonne.	Le Horgne.	26	79	Kirpon.
Id.	Ludovic.	Blandin.	30	155	Id.
Id.	Jeune Polizène.	Pruat.	51	194	Id.
Id.	Courrier-du-Midi.	Guégo.	32	129	Id.
Id.	Charles.	Henry.	56	197	Petit-Aies.
Id.	Bon-Père.	Bernard.	57	199	Pasquets

Nombre d'homm. 1925.—Nombre de tonn. 6295. (1)

(1) L'auteur d'un article signé J. J. Baude, inséré dans la *Revue des Deux mondes* du 15 Septembre 1852, et qui contient sur la baie de Saint-Brieuc et son avenir des aperçus aussi justes que bien écrits, commet, involontairement sans doute, plusieurs erreurs en ce qui concerne notamment les armements et le mouvement du port du Légué. Ainsi, il assure (page 1069) que le contingent de notre port pour la pêche de 1850 a été de onze bâtiments seulement, montés par 527 hommes; l'état officiel de la marine constate, au contraire, que le Légué a expédié en cette même année 1850, 29 navires, jaugeant 5151 tonneaux, montés par 1593 hommes.

Nous ajouterons encore quelques mots pour compléter l'état des monuments religieux de la paroisse de Plérin.

Il existait au Légué, depuis un temps immémorial, une chapelle dédiée à saint Julien et qui était située à peu près à l'endroit où se trouve la chapelle actuelle. En 1789, elle menaçait presque ruine et les réparations qu'on y avait faites quelques années auparavant lui avaient été plutôt nuisibles qu'utiles. Fermée lors de la période révolutionnaire, après avoir porté, pendant quelques mois de l'année 1792, le nom d'Oratoire national, elle fut comprise au nombre des bâtiments religieux destinés à être aliénés au profit de la nation. Un expert s'y transporta, en conséquence, le 3 Prairial, an 6, pour en faire l'estimation, avant la vente. Nous extrayons de son procès-verbal quelques lignes qui forment la seule description qui nous ait été conservée de cet ancien édifice.

« Une chapelle, située sur la place du Légué, à peu de distance du quai, et ayant 42 pieds et demi de longueur, dix-huit et demi de largeur et huit de hauteur de murailles. Elle a deux portes et deux fenêtres de grosse taille, en superficie trois fermes, filières et chevrons de sciage, sous couverture d'ardoises, avec lambris en bois min-

ce, en sapin; laquelle chapelle, considérée de fond en comble avec l'autel, ses gradins, le balustre, les bancs placés de chaque côté le long des murailles, un confessionnal, quelques mauvaises statues en bois vieux et mal faites (1), n'ayant aucun autre terrain que celui dans l'enceinte des murs et le droit de servitude et d'échelage sur la place, et l'avons trouvée valoir, une fois payée, la somme de cinq cents livres. »

Le 27 du même mois de Prairial, la chapelle fut adjugée à MM. Charles Rouxel-Villehélio, maire, Louis-Denis, François Rouxel-Villeféron, Louis et Claude Rouxel et madame veuve Rouxel-Saint-Maurice, pour une somme de 40,100 francs, dont partie en numéraire, le reste en assignats.

Lorsque des jours de paix revinrent, les exer-

(1) Nous ne saurions partager le dédain de l'expert-priiseur pour ces vieilles statues — mauvaises et mal faites —, et nous regrettons sincèrement qu'elles aient été détruites, car elles devaient porter un cachet d'antiquité qui pouvait servir à faire connaître la fondation de la chapelle. — Un autre papier du même temps nous apprend que ces statues représentaient saint Julien, saint Joseph, saint Vincent, saint Christophe, la Sainte-Vierge, sainte Elisabeth, sainte Marguerite, sainte Barbe, un récollet et un ermite.

cies du culte y furent de nouveau célébrés ; mais dix années d'abandon avaient achevé la ruine de l'antique oratoire, et l'on songea à le reconstruire sur un plan plus vaste. Les honorables personnes que nous venons de nommer, qui n'avaient acquis leur ancienne chapelle que pour la sauver de la profanation et la conserver à la mère-paroisse, firent abandon, le 26 Juin 1809, par acte notarié, de leur propriété à la commune, et l'on procéda à sa reconstruction sur les plans de M. L. Denis, armateur, dessinateur et peintre distingué. Telle est l'origine de la jolie chapelle qui existe actuellement sous l'invocation de *Notre-Dame*, chapelle dont la commune est fière et qui témoigne de la foi et de la munificence de ceux qui l'ont construite et ornée avec tant de goût.

Son autel en marbre blanc et un tableau du célèbre peintre *Le Barbier* (1), re-

(1) Jean-Jacques-François Le Barbier, né à Rouen en 1738, décédé à Paris en 1826, membre de l'Institut, l'un des peintres les plus distingués de l'école française moderne. Ses principaux tableaux ornent nos musées et s'y font remarquer par la vérité du coloris et leur scrupuleuse correction de dessin. Ils ont reçu, presque tous, les honneurs de la gravure ; celles qui ont été éditées de 1770 à 1789, sont signées *Le Barbier, peintre du Roi*.

présentant la Vierge, méritent d'être cités.

Plérin, 1^{er} Novembre 1852.

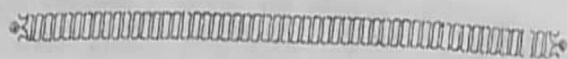
J. GAULTIER DU MOTTAY.

Dans le tableau du Légué, la Vierge, de grandeur naturelle, est représentée assise sur un des rochers de la montagne qui domine le port, dont l'entrée, caractérisée par la tour de Cesson, se voit dans le lointain. D'une main, Marie retient sur ses genoux l'enfant Jésus ; de l'autre, elle lui indique les pêcheurs du havre de *sous la Tour*, et semble les recommander à son divin fils.

Plus on considère cette belle composition, plus on l'admire à cause de la fraîcheur du coloris, de l'heureuse expression des figures et de la vérité des carnations.

Cette peinture date de 1816. Elle est à la fois un chef-d'œuvre de l'art et un monument de cette rare et noble amitié qui unissait l'auteur à M. Denis. M. Le Barbier était venu au Légué en 1814. Témoin de la ruine de l'ancienne chapelle et des efforts tentés pour sa reconstruction, il promit pour le nouveau temple une image représentant la protectrice des marins, et il s'acquitta magnifiquement de sa promesse.

Il a laissé une fille, madame Bruyère, qui possède encore aujourd'hui un talent de premier ordre pour la peinture des fleurs et la miniature.



NOTICE

SUR LE CHEVALIER PERCEVAL DE LEZORMEL,

NÉ DANS LA PAROISSE DE PLESTIN.

Mémoire lu à la Société Archéologique des Côtes-du-Nord.

MESSIEURS,

Aujourd'hui que j'ai l'honneur de parler au milieu de vous pour la première fois, j'aurais voulu pouvoir vous entretenir d'une question importante, traiter un sujet digne de fixer votre attention. J'aurais voulu, ainsi que le fit à notre dernière réunion notre bien regrettable collègue, M. Guimart, passé de vie à trépas depuis, d'une manière si tragique, détacher un chapitre d'un ouvrage digne d'être couronné.

Il n'en est rien, cela eût été au-dessus de mes forces. Pris à l'improviste, au milieu de travaux importants qui ne pouvaient être différés, je n'ai pu que mettre en ordre quelques notes fort incomplètes. Je compte, Messieurs, sur votre in-

dulgence. Lorsque l'on est savant, on est naturellement indulgent; car on sait, par expérience, que la science ne s'improvise point, mais qu'elle s'acquiert péniblement par de longs et constants travaux.

On a remarqué qu'aux époques de révolutions et de perturbations sociales, la jeunesse éprouve le besoin de s'abstraire un peu de tout ce tumulte des passions politiques, et qu'elle aime à se réfugier dans l'histoire du passé comme dans une solitude. Cette disposition, du reste, est toute providentielle; car, il faut le dire, rien ne fortifie, rien ne trempe mieux l'âme que l'étude de l'histoire. Or, pour vivre au milieu des révolutions, il faut avoir l'âme fortement trempée.

Donc, moi aussi, à mon entrée dans la vie, je me lançai avec joie et délices dans l'étude du passé. Quelques archives particulières me furent ouvertes et j'y ai trouvé des documents ne manquant pas de valeur. Je citerai entre autres, une pièce fort intéressante; la lettre écrite au P. Dom Lobineau, peu après la publication de son *Histoire et des Preuves*, par M. Vincent-Jonathas de Kergariou, de Kergrist. L'existence de cette lettre était connue, M. Habasque ayant publié, voilà déjà quelques années, la réponse du Bénédictin; mais on ignorait ce qu'elle était devenue au milieu des

orages révolutionnaires. J'ai été assez heureux pour en retrouver une copie très-exacte (1).

Cette lettre est du plus haut intérêt, surtout, pour ce qui regarde l'histoire de la Ligue dans le pays de Lannion et de Morlaix. On y voit, chose assez curieuse, un Kergariou ligueur et un Kergariou partisan du roi Henri IV. Du reste, il paraît que c'était chose fort commune dans le pays.

Il m'a été possible également, par suite de ces recherches, de refaire complètement l'histoire d'un capitaine du moyen-âge, confident et ami du maréchal de Gié, Pierre de Rohan : je veux parler de Perceval ou Parceval de Lezormel. Il en est question, du reste, à plusieurs reprises, dans les Bénédictins, mais d'une manière incomplète.

C'est de ce capitaine, Messieurs, dont la vie n'a pas été sans gloire, que je vais vous entretenir quelques instants.

Perceval de Lezormel vint au monde vers l'an 1450, au manoir de Lezormel, situé en la paroisse de Plestin, évêché de Tréguier (2).

(1) Cette lettre sera, sous peu, publiée dans les *Bulletins de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*.

(2) Le nom de Lezormel vient d'un vieux mot français qui signifiait près l'ormeau. On lit, en effet, dans

Il était fils puîné de Rolland de Lezormel et d'Annette de Portzporsen. Sa famille, fort ancienne, était déjà à cette époque illustre par sa vaillance. Son aïeul Henri avait été compagnon d'armes du connétable Bertrand Duguesclin. Son grand-père Guyomar, ses grands oncles Jehan et Moricet, servirent avec distinction sous les ordres des divers capitaines Bretons. Jehan était au nombre des hommes d'armes d'Arthur de Richemont, devenu duc sous le nom d'Arthur III (1).

Depuis l'époque des guerres entre les Blois et les Montfort, il s'était formé, en Bretagne, un parti français qui, tout en voulant l'indépendance de la patrie, estimait que la meilleure de toutes les alliances, la plus stable protection, était celle de la France. De ce parti furent successivement

une vieille chanson du XIV^e siècle, le passage suivant :

Icy, *lez ung ormeil*, cerclé par aubepipe,

Que doux printemps ya coronoit de fleurs,

Me dict adieu.

(1) Rolland de Lezormel figure dans la Montre de l'Evêché de Tréguier, tenue à Lannion, les 4 et 5 Septembre 1481, comme homme d'arme, paroisse de Ploëgestin ou Plestin. Rolland était fils de Guyomar et de Catherine Le Mègre ou Le Treut. (*Contrat de mariage du 2 Mars 1413. — Archives de la Maison de Lezormel.*)

le Connétable Duguesclin, Clisson, le duc Arthur III, Taneguy du Chastel, et enfin, à l'époque où nous nous trouvons actuellement, le fameux Pierre vicomte de Rohan, maréchal de Gié.

Au sortir de son enfance, sur une lettre du duc François, du 28 Décembre 1464, Perceval sortit de son manoir, en compagnie d'un frère plus jeune que lui, nommé Lancelot, et de quelques soldats. Lorsqu'ils s'en furent, s'il faut en croire la tradition, leur mère les accompagna jusqu'à une chapelle dédiée à la sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Voyage. Là, elle les voua à Marie et souvent elle retournait à ce pieux sanctuaire prier pour ses fils, qui guerroyaient.

Perceval, dégoûté des intrigues qui s'agitaient autour du vieux duc François II, le quitta pour aller près du vicomte de Rohan. Son frère, au contraire, Lancelot, ne voulut point quitter son maître, et il était encore à la cour, en qualité d'archer de la garde, à la mort du duc. On le voit figurer, pour un habit de deuil, dans les comptes de ce que coûta le béguin du prince (1).

Lorsque le jeune chevalier Breton arriva près

(1) Voyez Dom Morice, Preuves, T. II, col. 270, 390, 411, 606.

du maréchal, celui-ci était dans tout l'éclat de sa vaillance. Il fit avec lui la campagne de 1479 contre Maximilien, et, à son retour, reçut des présents considérables du roi Louis XI, qui depuis le créa capitaine d'une compagnie de gens d'armes. Ceci se passait en 1480 (1).

A cette époque le vicomte de Rohan était en fort mauvais termes avec le duc, qui le traitait comme un félon et détenait tous ses biens et châteaux.

C'est ainsi qu'il faisait garder le château de la Roche-Morice, près Brest, place très-forte, par Guillaume de Rosnevinen.

En Septembre 1484, le vicomte et le duc se réconcilièrent, et, quatre jours après, le duc, ayant reçu le serment du maréchal, cassa tout ce qui avait été fait contre lui, le rétablit dans tous ses biens et révoqua les capitaines qui avaient été établis dans ses châteaux (2).

Maître de disposer de ces commandements, le maréchal se hâta de nommer au plus important

(1) Archives de la maison de Lezormel. Ces pièces historiques, fort curieuses, doivent aujourd'hui se trouver dans les papiers de la famille de Kerléan, près Saint-Pol-de-Léon.

(2) V. Dom Morice, Hist. T. II, p. 148; Preuves, T. III, col. 438.

de tous, à la Roche-Morice, son ami et confident Perceval de Lezormel (1).

Quelques années après, le maréchal ayant reçu une communication fort importante relative au mariage de son fils aîné et de la duchesse Anne, envoya encore son ami, Perceval de Lezormel, à Vannes, avec une mission toute confidentielle : malheureusement, il ne put réussir dans ses desseins (2). Ce fut dans ces circonstances, qu'obligé

(1) Archives de la maison de Lezormel.

(2) V. Dom Morice, Preuves, T. III, col. 629. Lettre apologétique du vicomte de Rohan au roi Charles VIII. On y lit ce qui suit : « Sire, le Tiers si est, qu'il dit que le seneschal de Kerahès m'écrivit une lettre comme il avait parlé à M. de Dunois et au chancelier de Bretagne, et qu'ils désiroient que le mariage de madame Anne de Bretagne et de mon fils se fist, et que pour ceste cause ils assembloient les Etats du pays et que par lesdits Etats, ils vous feroient requerrir que le dit mariage se fist.

» Sire le dit seneschal de Kerahès ne m'écrivit jamais touchant ceste matière, mais vint en personne devers moi à Josselin, après que j'eus mis les villes de Guingamp, Morlaix, Conq, Hennebont, et toutes les autres menues places de Basse-Bretagne en vostre obéissance, et que vostre armée fut retournée à Vannes; et me dit le dit seneschal que M. de Dunois, le chancelier de Bretagne et autres du conseil de madame Anne de Bretagne l'envoyent devers moi, et

d'être souvent hors du château de la Roche-Morice, Perceval de Lezormel y institua pour son lieutenant l'un de ses neveux, Olivier de Lezormel. L'acte est du 26 Novembre 1502, et Perceval y prend le titre de sieur de Kerlosquant.

Un peu auparavant, on le voit revenu au milieu des siens, dans le manoir de Lezormel. Sa pauvre mère était sans doute morte; mais lui, toujours animé de l'esprit de famille, n'est oc-

qu'ils avoient délibéré d'envoyer une ambassade devers vous pour traiter la paix, et vous requerrir en le faisant qu'il vous eût plu consentir que le mariage de madite Dame et de mon fils se fist; et que de mon costé j'envoyasse quelque homme de bien devers vous pour vous supplier qu'il vous eût plu accorder le dit mariage.

» Sire, le lendemain après que le seneschal eut parlé à moi, j'envoyé à Vannes l'un de mes gens nommé PERCEVAL DE LEZORMEL, devers le seneschal de Klan et le dit Grallay pour les avertir de tout ce que le dit seneschal de Kerahès m'avoit dit, et que j'étois délibéré d'envoyer devers vous pour ceste matière, et ils répondirent audit Perceval, ainsi qu'il m'a rapporté, qu'ils en estoient très joyeux et que c'étoit bien venu, et que je ferois bien d'envoyer devers vous.» — Il fut fâcheux que ce mariage ne pût se réaliser, car il est probable que la Bretagne fût par suite demeurée indépendante pendant plus d'années.

cupé qu'à faire du bien aux siens , et on le voit donnant à son neveu Christophe , fils aîné de Guyomard , *des meubles et ustancilles de notable valeur* (1).

Le maréchal de Gié étant tombé en disgrâce , Perceval ne l'abandonna point et le suivit dans la retraite du Verger. Après la mort du maréchal , le fidèle serviteur ne quitta pas ses enfants : en 1511 , on le voit signant , à Blois , le contrat de mariage de Louis de Rohan , seigneur de Guémené , et de Marie de Rohan, fille de Jéhan, petite-fille du maréchal (2).

Le 8 Avril 1518 (3), ce même Jéhan faisait don

(1) Archives de Lezormel. Contract du 9 Août 1499.

(2) V. Dom Morice , *Preuves* , T. III, col. 902.

(3) L'arrêt de noblesse donne la date du 26 Septembre 1504 : « Un contrat du vingt sixième Septembre mil cinq cents quatre par lequel Jan vicomte de Rochan concède le féage des poids et balances au terouer de la Villeneuve près Morlaix à son cher et bien aimé le dit Perceval de Lezormel, le dit contract scellé de sire rouge. » (Nous copions sur la pièce originale.) L'autre date est celle donnée par un *inventaire* : elle est plus vraie que la première. — Il reste encore de notables parties du manoir de Lezormel. On y remarque des sculptures en bois assez curieuses, représentant saint Gouezno ou Goueznou. On voit, dans la chapelle, des vitraux du xvi^e siècle, probablement fabriqués à Tréguier , où sont figurés Christo-

à Perceval de Lezormel , fidèle ami de son père, du féage des poids et balances au terroir de la Ville Neuve , près Morlaix.

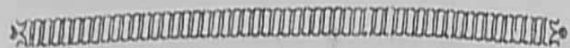
Ici, l'histoire perd entièrement la trace de ce fidèle et vaillant guerrier qui , après avoir suivi l'illustre maréchal dans la gloire, ne l'abandonna pas dans le malheur. Sans doute , sa trop longue vie finit alors , mais sa mémoire demeura constamment en vénération dans sa famille et plusieurs de ses petits-neveux portèrent son nom.

La famille de Lezormel est aujourd'hui éteinte. Elle portait pour armes , d'argent et d'azur à six pièces , et pour devise : *Le content est riche* (1).

Hte RAISON DU CLEUZIQU.

phe et Mahé ou Mathieu de Lezormel , neveux de Perceval. Anne de Lezormel , fille de Christophe , épousa , en 1544, Jacques de Castelan. (Arrêt de noblesse de la famille de Lezormel.)

(1) On lit dans l'arrêt de noblesse déjà mentionné : « ... Vouloir soutenir la qualité d'escuyer et de porter pour armes d'argent et d'azur à six pièces. »



PROMENADE HISTORIQUE

AU

CHATEAU DE LA GARAYE,

PRÈS DE DINAN.



Pour vous rendre à la Garaye, croyez-nous, ne songez pas à vous engager dans l'ancienne voie raboteuse qui y conduit. Votre chaussure fine et légère pourrait bien n'en sortir qu'en désordre. Le chemin est fangeux et par instant pavé de larges quartiers de pierres brutes, œuvre du temps des anciens seigneurs dudit lieu, dont l'heureux génie leur inspirait pourtant la haute et progressive idée que mieux valait mettre le pied sur une roche aigüe, que de le placer mollement dans la boue.

Prenez donc la route de Dinard, sortant par la porte de ville qui s'ouvre sur le faubourg St-Malo, et vous aurez une voie infiniment plus commode et plus agréable à parcourir. Du reste, votre course n'est qu'une promenade d'agrément ; il faut tout voir, et explorer tout ce qui

s'offrira d'intéressant à vos regards, dans le trajet que vous vous proposez.

Avant de passer sous cette porte, examinez-en l'architecture, vous y reconnaîtrez le style roman du douzième siècle, le gothique du quatorzième et une restauration extérieure du seizième, disparate bien sensible du marteau de trois époques différentes, qui vous atteste les rudes épreuves qu'ont dû essayer jadis, sous le fer de l'ennemi, les vieilles murailles de cette cité (1).

Avancez, et demandez aux habitants du faubourg où est le *Prieuré Saint-Malo de Dinan* ; l'on vous montrera la maison du prieur, édifice qui ne rappelle aucunement l'époque de la création de cet établissement ; puis, l'on vous indiquera du doigt la chapelle du prieuré, monument de modeste apparence dont l'extérieur a subi plusieurs modifications, mais dont l'ensemble s'harmonise admirablement bien avec les gracieux vallons qui l'environnent ; les arbres qui l'ombragent de leur feuillage, le lierre qui l'a pris sous sa protection, tous ces verdoyants décors de la nature lui donnent réellement un reflet de poésie. Ce n'est point au dehors, pourtant, qu'il faut chercher ce qu'il y a de rare et

(1) La porte du Jerzual présente la même disparate de style que celle-ci ; ce sont les deux plus anciennes portes de la ville.

de mystérieux dans ces murailles de simple apparence; entrez-y, jetez un coup d'œil sur cet arc à plein cintre surbaissé que supportent de grossières et raides colonnes, style roman pur; c'est la ruine la plus ancienne et la plus curieuse de Dinan; ce sont les restes de ce beau temple qui s'éleva si majestueusement dans ces lieux au milieu du XI^e siècle. Elle n'est plus, cette belle et puissante construction qui aujourd'hui ferait l'admiration de l'amateur et de l'archéologue! Ainsi disparaissent peu à peu les vieux monuments de la civilisation chrétienne du moyen-âge; le temps et les hommes, ces deux grandes causes de destruction, les auront bientôt effacés du sol, et les livres resteront seuls, écho trop souvent infidèle, pâle et douteuse image du passé.

Revenons à ce monument: c'était l'ancienne église paroissiale de Saint-Malo de Dinan, qui fut construite au même temps que le prieuré, fondé par Olivier, vicomte de Dinan, en l'an 1066.

Suivant les actes que nous possédons, il est dit que cette église était d'une grandeur immense, avec trois nefs et chapelles rayonnantes, et qu'à l'extérieur, par ses formes massives et puissantes, elle avait tout l'aspect d'une forteresse. Aussi, dans les temps de guerre, fut-elle plus d'une fois un sujet de crainte pour les

habitants de Dinan; l'ennemi, en effet, en s'en emparant, pouvait aisément s'y retrancher, se défendre comme dans une citadelle, et nuire grandement à la ville.

En 1487, comme on craignait l'approche de l'ennemi, le duc François II, de concert avec le gouverneur et les officiers de la place, la fit démolir.

Dans cette église, il existait plusieurs enfeux et tombeaux de hauts personnages: entre autres, ceux de Tristan du Bois-Riffier; de Gefflette d'Orange, dame de la Bellière; de Jehanne de Bitesne, dame de Beaufort, etc.; cette dernière avait son tombeau dans la chapelle de Notre-Dame-de Grâce, près du banc des reliques.

Lorsqu'on démolit cette église, on en conserva, comme souvenir, une petite partie, qui se trouva garantie par les murs de la nouvelle chapelle construite pour le service du prieuré. Plus tard, le prieur la fit accroître à ses frais, de toute la partie qui regarde l'occident. Depuis 93, elle est abandonnée; aujourd'hui elle sert de remise.

Deux ans après la démolition de l'ancienne église St-Malo, les paroissiens obtinrent de François II, duc de Bretagne, et de messire Pierre de Laval, évêque commandataire de Saint-Malo, la per-

mission de rebâtir une autre église dans l'enceinte de la ville, et Jehan, vicomte de Rohan, alors gouverneur de Dinan, acheta, de ses propres deniers, l'emplacement; il contribua largement à la construction de l'édifice, en se réservant, toutefois, le titre de fondateur primitif et le droit d'enfeu dans le haut du chœur de la nouvelle église, du côté de l'Evangile. Les armoiries de la maison de Rohan, qui étaient neuf mâcles d'or sur fond de gueules, se voyaient encore au-dessus des deux portes principales, avant 1793.

Ne nous arrêtons pas d'avantage sur ce sujet; continuez votre course en longeant le faubourg, puis vous arrivez sur le versant d'un coteau qui vous offre un des plus jolis points de vue des environs de Dinan.

A vos pieds s'étendent de grasses et fertiles prairies qu'arrosent les eaux argentines de murmurants ruisseaux; à côté, une fontaine d'eaux minérales offre gratuitement ses eaux bienfaisantes au riche et à l'indigent. Regardez, devant vous, ce coteau couronné d'un long massif d'arbres frais et touffus dont l'ombrage semble éternel; à travers les rameaux de feuillage, se dessinent des murailles blanches comme l'albâtre; au-dessus de la végétation puissante et vigoureuse de ces arbres séculaires apparaissent des

toits élevés et des tourelles aiguës: c'est-là le vieux castel de la Conninais, qui se rajeunit gracieusement sous une main habile et amie des arts.

Qu'il est beau et riant ce paysage dans sa luxuriante fraîcheur! Qu'il est digne du crayon du poète et du pinceau de l'artiste, ce joli castel de la Conninais, charmante création du XV^e siècle, admirablement posée sur la pente d'un délicieux vallon! Allez le visiter, ce gentil manoir qui se mire si coquettement dans les eaux claires et tranquilles d'un bel étang que l'aiglon du Nord respecte et n'ose agiter. Entrez dans le château sans aucune appréhension, la famille noble et distinguée qui y réside vous recevra avec un accueil plein de courtoisie et d'aménité: ce sera pour vous, qui êtes artiste et amateur, un moment de jouissance et de bonheur. On vous ouvrira de vastes salles ornées de riches boiseries, de meubles antiques couverts de curieuses et délicates sculptures; d'autres salles, décorées de tableaux historiques, de fines peintures de tous les âges et de toutes les époques. Que de soins a-t-il fallu pour rechercher et réunir tous ces précieux objets; fort heureusement pour la société, qu'il se trouve quelques amis des arts, ramassant çà et là dans la poussière

des révolutions les lambeaux glorieux d'un autre âge.

En sortant, jetez un coup d'œil sur la principale entrée, vous reconnaîtrez tout d'abord des caryatides supportant un fronton jadis armoirié et qui s'est vu mutilé dans les jours néfastes de quatre-vingt-treize; un jeune lierre, grimpant le long des moulures de la porte, vient généreusement offrir son manteau de verdure aux caryatides légèrement vêtues.

Qu'il est beau de voir la nature dans son travail perpétuel, s'efforcer d'embellir les travaux de la main de l'homme ou d'en cacher les imperfections, même les moins apparentes!

A l'entrée de la cour, est un élégant pavillon, dont l'architecture vous rappelle le style fleuri de la Renaissance: ses jolies croisées, dont la sculpture varie avec plus ou moins de richesse, son toit ardoisé, qui s'élève en pointe parmi la feuille des arbres, tout contribue à lui donner un aspect des plus pittoresques; dans le haut de la cour, devant le grand escalier qui conduit dans de beaux et vastes jardins s'élevant en amphithéâtre, une madone en pierre, dont les formes et les draperies, assez rudement touchées par les mains de l'artiste, vous représente un œuvre religieux des temps reculés, où l'art était

encore dans l'enfance. Non loin du portail méridional, est une grotte avec sa source d'eau vive, où l'on voit avec plaisir une belle tête en pierre, vrai type d'un saint Paul, et que l'on pourrait, par erreur, prendre pour la tête d'un Romain illustre.

Avant de quitter cette riante demeure, il faut vous dire qu'elle a aussi produit ses preux, au temps où la cotte-de-mailles, le bouclier et la lance brillaient encore dans nos armées: les Delavallée, les Duchâtel, sires de la Conninais, ont illustré cet antique manoir par leurs actes et leurs faits glorieux dans le clergé, dans les armes et dans l'administration, sans rappeler leurs alliances distinguées avec les plus nobles familles de la province.

Tout le monde connaît l'histoire de l'illustre et vaillant Tannegui Duchâtel, qui s'immortalisa sous Charles VII par ses nobles actions et par son courage héroïque; il fut l'un des ancêtres de la famille Duchâtel qui se divisa en plusieurs branches au pays Dinannais.

Les armes de la famille Duchâtel étaient un château d'or, sommé de trois tours du même, sur fond de gueules.

Le temps ne vous permet pas de vous arrêter ici d'avantage; reprenez donc la route que vous

avez abandonnée un instant ; à quelque distance au-delà , vous tournez sur la gauche , au hameau du *Petit-Paris* , où vous distinguez une habitation de quelque apparence , avec son jardin muré : c'était-là la demeure et le patrimoine du chapelain de la Garaye. Continuez votre marche, le sentier vous conduira directement au château. Dans votre impatience d'y arriver, ne vous faites point illusion sur ce que vous devez voir, ne flattez point votre imagination à l'avance, vous pourriez vous tromper ; car il est bon de vous dire qu'il ne faut plus vous attendre à trouver cette opulente demeure tenue jadis sur un ton princier ; vous ne verrez plus ces salons splendides où brillaient des lustres aux mille cristaux, de larges trumeaux encadrés dans des dentelles de sculptures dorées, de riches et fraîches tapisseries rappelant les grandes scènes de l'histoire des peuples ; là, vous ne verrez plus ces bals tout brillants de riches parures et ces riantes réunions de la noblesse des alentours ; ces parties de forêt où se trouvaient réunis tous les jeunes châtelains de la contrée, pour aller lancer le cerf dans les bois ; vous n'entendrez plus dans les cours les sons bruyants du cor, faisant bondir d'impatience des meutes de lévriers, de fins et légers coursiers hennissant, las d'attendre

le moment de s'élancer à travers les buissons et les champs.

Tout était beau, tout était riant alors au château ; mais les plus grands plaisirs du monde ont une fin : ceux du château devaient aussi bientôt s'éclipser pour se transformer en un autre genre de félicité.

Or, voilà qu'un jour, c'était au mois de Février de l'année 1710, le temps fut sombre et brumeux, pas un rayon de soleil ne vint réjouir les salons du château : tout y était calme et silencieux ; nos deux châtelains devinrent eux-mêmes tristes, pensifs et rêveurs ; le doigt du ciel les avait touchés sensiblement ; une transition subite devait s'opérer dans leur âme. Ils méditaient alors une pensée grande et sublime ; ils allaient faire un sacrifice entier des plaisirs du monde pour ne plus s'occuper que de faire le bien ; ils allaient fuir l'opulence pour s'entourer de l'indigence. Quels beaux sentiments d'humanité ! Les deux époux se firent part de leur dessein, et leur résolution fut la même. Ils firent venir alors auprès d'eux un vénérable religieux bénédictin, le révérend père Trotier, prieur de Saint-Jagu, qui les aida de ses sages conseils et les disposa au grand œuvre qu'ils méditaient.

De ce moment, le luxe de la maison cessa,

la vie des deux châtelains devint simple et austère , leurs riches parures allèrent orner les modestes églises des campagnes , les barrières des avenues et les portes du château furent ouvertes à la pauvreté et à la misère ; les salles , transformées en un hôpital , et la table des grands devint alors celle des malheureux ; des établissements de bienfaisance furent créés par eux dans toutes les bourgades voisines et en ville ; des chaumières , ils passaient aux prisons ; des prisons , dans les hôpitaux : partout ils portaient des consolations et des secours. Enfin , ils ne cessèrent de faire le bien qu'en cessant de vivre.

M. le comte de la Garaye mourut le 2 juillet 1755, et son épouse le 20 Juin 1757. Ils reposent l'un à côté de l'autre , dans le cimetière de Taden. Quel tombeau renferma jamais de plus précieuses déponilles !

Le château devint alors abandonné ; les murailles , désolées de survivre à tant de scènes si touchantes , conjurèrent le temps de s'armer contre elles pour n'en faire que des ruines , et l'œuvre s'est accompli !...

Tout en vous rappelant les dernières scènes de la Garaye , votre course s'avance , vous êtes tout près de la chapelle , simple oratoire où les deux illustres époux ont plus d'une fois prié et peut être versé des larmes. Vous

Vous êtes enfin dans la grande avenue , vous êtes arrivé sur cette terre si riche en souvenirs ; déjà vous apercevez le château , qui , dans son état de ruines , porte encore de belles traces de l'art splendide du passé ; il est devant vous , ce manoir célèbre dans la légende naïve que se transmet fidèlement le peuple des campagnes , pendant les loisirs de la veillée , alors que le vent pleure dans les ruines , et que le cri lugubre de la chouette se mêle au bruissement de la feuille des arbres. Voyez quel aspect saisissant et rêveur , quel trésor pour le poète et le peintre , quel paysage complet et magnifique dans son imposante désolation ! Je ne sais quel parfum de mélancolique poésie s'échappe du milieu de ces débris entassés et de ces pierres qui gisent éparées dans les hautes herbes ; le regard se promène avec une sorte de volupté mystérieuse le long de ces ruines que le lierre recouvre de son manteau de verdure et que décore la fleur des champs.

Du milieu de ces ruines , quelle vue pleine de majesté lorsque , par une belle soirée d'été , au moment où tout est calme dans la nature , les mourantes clartés du soleil couchant , jettent à travers les lambeaux des croisées , à travers les murailles déchirées , ces magnifiques reflets qui font tant rê-

ver les poètes ; ces murailles délabrées qui vous regardent semblent alors vous parler un langage que vous ne pouvez comprendre ! Puis , votre âme soupire...

Ce lieu, aujourd'hui si solitaire et qui était plein de vie et de mouvement il y a encore un siècle, a aussi fourni ses célébrités : un sénéchal de Dinan , en 1580, Raoul Marot ; un conseiller au Parlement de Bretagne , en 1640 , Guillaume Marot ; un gouverneur des ville et châteaux de Dinan , en 1680 , Guillaume Marot ; puis le dernier comte de la Garaye , dont nous vous entretenons particulièrement , portait les titres les plus honorables : Claude Toussaint Marot, chevalier seigneur comte de la Garaye , baron de Blaizon , vicomte de Chemilliers , de Beaufort en Dinan , et de Taden ; seigneur de la cour d'Aval , Fleuré , Lasse-Jambe et autres lieux , commandeur et grand hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem , Bethléem et Nazareth.

Leurs ancêtres , les sieurs des Alleux , ne furent pas moins distingués dans leur état de bourgeoisie ; on les voit figurer , en 1400 et 1500 , aux emplois les plus honorables dans la société : Robin , Jehan , Tanguy , Josselin et Charles Marot.

Le château est une construction qui ne remonte pas au-delà de 1500. Les seigneurs de la Garaye avaient pour armes *d'azur à la main d'argent , accostée au canton dextre d'une étoile d'or.*

Vous seriez sans doute bien aise de connaître la signification de ces pièces d'armoiries , qui sont peut-être pour vous une énigme. Eh bien , nous allons vous la dévoiler en peu de mots ; écoutez :

Vous avez sans doute connaissance de l'histoire de la Ligue , ce parti formidable qui s'opposait si vigoureusement à l'avènement de Henri IV au trône ; la France se trouva donc divisée en deux camps, le parti du roi , et le parti catholique , autrement la Ligue. Plusieurs villes se rendirent au roi , tandis que d'autres tenaient ferme pour la Ligue.

Saint-Malo s'étant rendu au roi , Dinan ne pouvait tarder de suivre son exemple en faisant sa soumission. Raoul Marot , sieur des Alleux , sénéchal de Dinan , qui avait le plus grand désir de livrer la ville au roi , s'étant concerté avec les Malouins sur les moyens les plus convenables pour réussir dans son entreprise , ceux-ci lui promirent un corps de troupe qui serait envoyé à ses ordres sous les murs de Dinan un soir convenu : c'était la nuit du 13 Février 1598.

Pour détourner l'attention de ceux qui étaient en état de mettre obstacle à son entreprise, des Alleux donna un bal cette soirée, où figuraient le gouverneur de la place, qui était le marquis du Bois-de-la Motte, zélé partisan de la Ligue, les officiers de la garnison, les hauts fonctionnaires, enfin tous les notables de la ville. Cette soirée se donnait dans l'hôtel du sénéchal que vous pouvez voir encore dans la grand'rue, à l'occident de l'ancienne communauté des Cordeliers.

Pendant que tout le monde se divertissait au bal, le sénéchal sortait par instant pour diriger son plan, pour faire entrer en ville la troupe de Saint-Malo qui était stationnée dans l'ancien cimetière du faubourg Saint-Malo. Le Sénéchal ayant ses entrées libres dans tous les postes, il ne lui fut pas difficile, avec quelques suivants, de se saisir de la sentinelle de la porte du faubourg St-Malo, ce qui fut fait dans un instant; les Malouins purent alors entrer en ville, et par les mêmes moyens, ceux-ci s'emparèrent du château et des autres postes sans coup férir. Grande fut la surprise au bal, lorsque le bruit des cloches et du canon se fit entendre en signe de réjouissance.

La ville était désormais au pouvoir du roi; il

n'y avait plus d'opposition à faire; tout en était fait.

La nouvelle en fut aussitôt portée au roi, qui envoya pour récompense au sénéchal, des lettres de noblesse, et pour armes, une main et une étoile, comme ayant donné un bon coup de main la nuit, pour réduire la ville de Dinan en son pouvoir. Ainsi s'explique l'emblème des armes de la Garaye.

Dinan, le 25 Octobre 1852.

MAHÉO.

L'Hermitage, le 24 Septembre 1852.

A MONSIEUR DE BARTHÉLEMY,

Secrétaire-général de la Préfecture des Côtes-du-Nord.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 19, qui me charge de vous donner un article d'agriculture, en prenant pour base de mon opuscule, la grande, l'immense question de l'industrie linière.

Il faut que mon pays vous soit bien redevable pour que j'accepte une question aussi difficile. Vous avez donc le talent de ressusciter les morts?

Il faut qu'à votre voix je fasse sortir du tombeau le spectre qui, depuis vingt ans, tourmente mon esprit et ma bourse, et qui effraye tout le monde : il faut que je remue la poussière où est ensevelie cette pauvre industrie, mutilée, étouffée et condamnée à ne jamais reparaitre.

Vous n'y pensez pas, Monsieur! le temps de *transition* qui devait éteindre une génération tout entière serait-il écoulé? Et croyez-vous qu'il soit donné au même homme d'assister aux

funérailles des pères et de voir les enfants resplendissants de gloire et de bonheur, ressusciter au coup de la baguette du *progrès*, de ce progrès qui nous a donné vingt années d'excentricité et une grosse révolution dont nous avons encore les épaules toutes froissées?

Non, Monsieur, je n'ai pas l'espoir de voir ces beaux jours-là s'accomplir; j'étais destiné à prendre part à tous les actes d'un drame dont je ne verrai pas le dénouement.

Mais puisque vous le voulez absolument, essayons d'écrire l'histoire des événements qui se sont passés sous nos yeux; adressons-nous à la déesse qui conduisait la plume des anciens auteurs, tout en nous rappelant que la France moderne est devenue trop chaste pour l'accepter dans le costume où ils la représentaient.

Ce que j'appelle l'industrie moderne, c'est celle qui comprend l'espace d'un demi-siècle, à peu près, car remonter à l'origine de notre industrie serait chose longue et difficile. Il ne serait peut-être pas fort intéressant aujourd'hui, par exemple, d'apprendre qu'une certaine Noëma, fille de Sella et sœur de Tubalcaïn, sut filer le chanvre et la laine et parvint à faire des étoffes : ceci se passait avant le déluge.

Nous trouvons dans un temps plus moderne

Moïse ordonnant que les lévites seraient vêtus de robes de fin lin.

Un siècle après cette époque, nous entendons Salomon faire l'éloge de la femme forte : *Elle recherche*, dit-il, *la laine et le lin, elle les met en œuvre avec des mains habiles, elle met la main aux ouvrages les plus forts, et dès qu'elle les a quittés, ses doigts reprennent ses fuseaux.*

Nous ne dirons pas, Monsieur, que la filature faisait l'occupation des reines et des châtelaines, des bergères et des paysannes, sous tous les rois de France. Nous nous hâterons d'arriver au règne de Charles V, et pour dire qu'en 1368 les femmes bretonnes qui nourrissaient, du produit de leurs quenouilles, deux millions de population, pendant que leurs maris donnaient leur temps au service de leurs seigneurs, se disposaient encore à filer la rançon de leur Duguesclin, estimée cent mille écus, somme énorme alors (1). C'est ce qui prouve que l'industrie du lin exis-

(1) On chante encore aujourd'hui dans les montagnes des Pyrénées une chanson faite à cette occasion et dont voici le refrain :

- « Filez, femmes de la Bretagne ,
- » Filez la quenouille de lin ,
- » Pour rendre à la France , à l'Espagne ,
- » Messire Bertrand Duguesclin. »

tait chez nous longtemps avant cette dame de Laval, sœur de Turenne, qui protégeait et perfectionnait les toiles de sa ville de Quintin, dont Scarron faisait l'éloge sous le règne de Louis XIV (1).

Vous savez tout cela mieux que moi, Monsieur, et si je rappelle des temps éloignés, c'est que je suis persuadé que les femmes ont toujours filé en France, comme bien ailleurs, et qu'elles fileront toujours le lin, le chanvre, la laine, et qu'elles dévideront toujours le cocon de ver à soie, jusqu'au moment où le progrès, réalisant nos espérances, l'homme et aussi la femme seront condamnés au repos parfait, en face des effets de la vapeur, de l'air atmosphérique, ou mieux encore de l'électricité, qui fonctionneront par eux : alors le genre humain périra d'obésité.

Nous arrivons à une époque (2) trop remarquable pour que nous puissions la passer sous silence ; elle porta, pendant sept années consécutives, une perturbation générale dans tout le

(1) La dernière duchesse de Rohan réunissait chaque année, dans son château de Pontivy, les jeunes fileuses du pays, jugeait elle-même leur travail, et leur distribuait des prix.

(2) 1793.

commerce français. Des relations établies avec l'Amérique furent interrompues, ou, pour parler plus exactement, contrariées par la guerre avec l'Angleterre ; car l'Amérique a toujours accueilli les tissus de Bretagne, même sous l'Empire (1), même encore aujourd'hui. Et si les gouvernements qui se sont succédé en France ont été peu soucieux des intérêts du commerce de Quintin (2), il faut avouer que c'est un peu la faute des négociants qui n'ont pas fait assez d'efforts pour amener les perfectionnements qu'on exige aujourd'hui, et sans lesquels il est difficile de faire prospérer un pays.

Cependant les toiles de Bretagne sont toujours connues dans le commerce, on y sait parfaitement qu'il existe dans la contrée deux genres de fabrication ; l'un défectueux, qui est destiné pour l'Amérique, l'autre qui tend à se perfectionner et dont la force et la durée ne sont contestées de personne.

Vous n'exigez pas de nous, Monsieur, un traité sur la fabrication ; nous nous abstiendrons donc d'entrer ici dans un détail devant lequel notre intention n'est pas de reculer ; mais avant

(1) 1800.

(2) Passage de M. de St-Cricq, à Quintin.

d'en venir à cette question si intéressante, nous croyons devoir en traiter deux autres qui font l'objet de vos demandes parce qu'elles ont un rapport direct avec l'agriculture et l'existence des populations.

Je veux parler de la culture, de la préparation du lin et de la filature à la main. Ces deux questions résolues, et qui devraient l'être depuis longtemps, la fabrication s'établira pour ainsi dire d'elle-même, et le commerce nous viendra en aide.

Pour bien traiter les deux questions qui nous occupent, il faudrait, Monsieur, trouver le public convaincu de leur importance ; et c'est ce qui n'existe pas dans le département des Côtes-du-Nord. Toujours repoussées, toujours négligées, c'est en leur faisant l'aumône que les conseils généraux, l'administration et la société elle-même, ont cru venir au secours des travailleurs, au lieu de les mettre à la seule industrie profitable qui convient à nos campagnes. L'administration s'est bornée à leur jeter quelques centaines de francs, distribués sans ordre et sans méthode et tout-à-fait en dehors de la science et du savoir.

La société, entourée par le paupérisme, s'est bornée à créer dans les villes des moyens de se-

cours où nous voyons reluire la charité jointe à la philanthropie ; mais aussi elle s'est abstenue d'encourager la seule industrie qui pouvait sauver la Bretagne de la misère , elle n'a pas compris que cette partie de la France était appelée depuis 10 ans à remplacer la Belgique et les Flandres , en ce qu'elles font défaut à l'industrie linière.

Nous devons ici , Monsieur , un hommage à d'anciens collaborateurs , qui avaient bien senti l'importance d'une industrie que le nouveau gouvernement semble vouloir remettre en question. Si des circonstances graves nous ont distancé , si nous sommes resté seul à la tâche , le pays n'en est pas moins reconnaissant de leurs efforts , qui n'ont pas été infructueux (1).

La culture du lin et sa préparation ont été tentées sur une petite échelle , au sein de l'ancienne fabrication , dans son centre même , dans la petite ville d'Uzel. Il y fut fondé , en 1847 , un comité qui , avec des secours presque nuls , a trouvé le moyen d'introduire cette culture dans l'intérieur et de combattre un paradoxe qui soutenait qu'on ne pouvait obtenir du lin que sur le littoral. Heureusement que la science elle-

(1) Quelques articles du *Français de l'Ouest*.

même , jointe à la pratique , s'est chargée de répondre pour nous.

Vous pouvez , Monsieur , ouvrir le premier numéro du rapport de M. Mâreau , présenté au ministre Dumas , en 1851 , et vous trouverez , page 73 :

« En France , toutes les terres , à peu d'exception près , pouvant se modifier par la culture et les engrais , sont susceptibles de produire du lin. On n'y trouve peut-être pas une seule commune où l'on ne rencontre au moins une parcelle de terrain consacré à cette récolte. Le champ réservé du métayer ou le carré de jardin du propriétaire qui produit le lin est cultivé , soigné , récolté avec cette affection qu'on apporte à tout ce qui se rattache à la famille. »

Il n'est donc pas surprenant que nous ayons pu introduire la culture du lin au milieu des familles de l'intérieur qui s'occupent continuellement de sa préparation et de son emploi ; ce qui est surprenant , ce sont les obstacles qu'on a mis à nos efforts. Cet article étant jugé par une autorité qui ne laisse rien à désirer , nous nous bornerons à demander que l'on continue les encouragements à la culture encore quelques années , afin de l'amener au niveau des besoins du pays.

Malgré l'emploi du coton, il fut reconnu, en 1844, que le lin et le chanvre ne fournissaient en France que 36 millions de filasse, pour une somme de 57 millions de francs, et qu'il en fallait 90 millions de kilos chaque année ; déficit : 54 millions. Depuis cette époque, il a été appris que la consommation des tissus de lin avait presque doublé ; nous en trouverons la cause dans l'article qui va suivre ; mais il nous semble, Monsieur, qu'on ne risque rien en encourageant la culture du lin, surtout en Bretagne, car c'est lui donner vie et fortune.

Nous arrivons enfin au dernier article : La filature à la main.

Travail à la main, travail dans les manufactures, industrie, droit au travail, système financier : voilà les éléments de cette révolution de 1848 dont nous traînons les lambeaux.

Comme toutes les classes de la société ont travaillé ensemble à cette œuvre terrible, nous en sommes tous solidaires ; c'est pourquoi, Monsieur, les Français devraient déposer franchement tout esprit de système politique et travailler de nouveau à réparer les maux du temps passé.

Pour cela, examinons les événements, abstraction faite des hommes et des opinions : je

crois que c'est le seul moyen de juger la question ; et disons franchement que nous avons tous eu tort dans cette affaire ; c'est le seul moyen de finir pour avoir raison.

Les grandes découvertes faites depuis la chute de l'Empire nous ont amené un système d'industrie qui s'est développé surtout sous le dernier règne. La France s'est mise à la tête de ce que nous avons appelé le progrès. Si ce progrès avait été utile à toutes les classes de la société ; si le peuple pouvait jouir des avantages du luxe et se donner toutes les jouissances matérielles qu'il procure, le progrès serait universel et tout le monde serait satisfait. Mais il n'en a pas été ainsi, et, de compte fait, on trouve que cinq millions de Français jouissent du bonheur et que trente millions sont dans l'état de médiocrité, de paupérisme ou de mendicité, et souffrent d'autant plus impatiemment, qu'on leur a toujours dit qu'on travaillait pour eux et qu'on leur donnerait le luxe à bon marché. Eh bien, Monsieur, on a tenu parole sous ce rapport ; les objets futils sont jetés à vil prix en France, et la mécanique a résolu ce grand système de l'ouvrage à bas prix.

Elle est devenue un monopole, elle exécute son œuvre avec d'autant plus d'avantage qu'elle

invente chaque jour les moyens d'exécution , en écartant les bras de ses ateliers , et en les remplaçant par des machines d'une exécution admirable , mais destructive du travail de l'homme , qui pourtant est une nécessité et que quelques-uns de nos philosophes ont appelé *le droit au travail*.

Pour remplir cette lacune , on a créé un système de travaux publics qui a du bon dans certaines villes trop peuplées ; mais on l'a tellement étendu que les populations des campagnes ont été entassées sur des chantiers d'où elles ont rapporté la misère , les maladies et la démoralisation. Les manufactures ont aussi contribué à procurer ces résultats. L'agriculture a perdu ses bras , les habitants des campagnes ont abandonné la vie de famille , et la prédiction de Sully s'est réalisée.

Il disait : « La France doit être agricole avant tout ; si vous développez outre mesure les manufactures , le peuple des campagnes se jettera dans les villes ; vous aurez des troubles , et la France perdra sa force en perdant son agriculture. »

Dans les villes , les populations sont retenues dans l'ordre par la police et l'armée ; mais le seul moyen d'assurer le repos des campagnes , c'est

d'occuper les villageois , en donnant de l'ouvrage aux familles. Or je crois , Monsieur , que tous les moyens doivent être acceptés , et il faut fournir ce travail aux campagnes , surtout pendant huit mois de l'année ; c'est pourquoi nous avons demandé un secours annuel au gouvernement pour chaque comice cantonal , parce que chaque canton possède des industries qu'il faut encourager chez les prolétaires.

Ces considérations étaient nécessaires pour traiter la question de la filature à la main en Bretagne. Vous apercevez tout de suite que cette filature est un moyen très exécutable , puisqu'il est en usage depuis des siècles dans notre contrée et que le travail de trente mille femmes dans les Côtes-du-Nord peut , en soutenant les familles , faire circuler le numéraire qui manque dans les campagnes.

Depuis vingt ans , on a fait des efforts infructueux pour établir de nouvelles industries : acceptons donc franchement la seule qui soit exécutable.

On a dit , et quelques personnes soutiennent encore que les filatures mécaniques doivent détruire la filature à la main.

C'est une erreur , généralement répandue , qu'il faut tâcher de détruire.

Lorsque l'Empereur proposa un million pour inventer un moyen de filer le lin dans les lieux où la main de la femme était impuissante pour satisfaire les besoins de la société, son intention n'était assurément pas de créer un monopole qui aurait arraché le travail de la main des femmes. D'ailleurs, l'Empereur ne vit pas la réalisation de son projet ; et il n'aurait pas permis que chacun eût été libre d'employer la fraude, en mettant l'étaupe et le coton en place du brin ; il aurait établi des marques de fabriques, il aurait ordonné que les tissus gâtés par des matières mordantes auraient été confisqués ; enfin il aurait fait comme en Belgique, où l'on a protégé le travail dans les campagnes pendant que la mécanique faisait des efforts à ses frais, et où, aujourd'hui encore, on y recherche les fils à la main comme étant ce qu'il y a de plus parfait. C'est ce que l'on n'a pas fait en France, et il en est résulté que la consommation des toiles de lin a doublé, parce que les tissus mécaniques ont peu de durée.

Les expériences faites sous nos yeux prouvent que ces tissus, au bout de six mois, tombent en lambeaux, tandis que ceux du pays résistent deux ans, en supportant le raccommodage, ce que l'on ne peut obtenir des tissus de la mécanique.

Au surplus, Monsieur, comme nous étions convaincu de ces vérités, que nous espérions qu'elles se feraient connaître un jour, nous avons soutenu la filature, le tissage et la culture du lin dans notre pays depuis vingt ans ; nous voyons aujourd'hui les produits à la main recherchés, et le nombre des acheteurs ou marchands de toile a considérablement augmenté depuis la révolution de Février.

Espérons que le nouveau gouvernement et l'administration s'entendront pour rendre ce travail à nos campagnes.

Le comité formé dans la ville centrale d'Uzel s'occupe depuis six ans de fournir du travail et de faire cultiver le lin conformément aux instructions du savant M. Mâreau ; il ne faudrait que des secours en rapport avec les besoins de la population pour ramener l'aisance dans la contrée, qui est le berceau de l'industrie linière de Bretagne.

En prenant l'industrie linière pour base de notre agriculture, vous avez eu, Monsieur, une heureuse idée, elle est confirmée par les conseils que j'ai reçus de nos amis de la Flandre, qui m'ont assuré que l'origine de leur prospérité venait de la culture du lin ; ils me disaient encore en 1844 :

« Notre sol , qui est riche , et notre position géographique nous mettent à l'abri de la misère ; nous serons toujours le pays de la fertilité et de l'industrie qu'elle fait naître et qu'elle alimente ; mais cela ne nous fait pas oublier que dans l'origine notre pays était en landes , comme est encore votre Bretagne. C'est la culture de cette plante précieuse qui procurait du travail à nos familles ; ce sont les suites de cette culture qui ont amélioré notre sol et nous ont appris tout ce que nous en pouvions tirer.

« Mais aujourd'hui que de nouvelles industries exigent de nouveaux produits , nous avons trop diminué la culture du lin , et la France en manquera. Dans votre place , Messieurs de la Bretagne , nous encouragerions la culture et le travail du lin , et nous en cultivions votre belle province. »

Vous voyez , Monsieur , que le conseil était bon , et je crois , pour mon compte , que nous n'en avons pas assez profité. Mais si nous le voulons résolument , rien n'est encore désespéré ; la société , comme l'Etat , viendra au secours des campagnes , et le pays retrouvera son ancienne prospérité.

Si vous désiriez , Monsieur , de plus grands

détails sur l'agriculture , il faudrait entrer sur le terrain des comices et des créations agricoles encouragés par l'Etat. Cette question pourrait être traitée séparément et aurait un certain intérêt ; mais il faudrait une plume plus habile que la mienne et de longues recherches pour s'acquitter de cette tâche.

Comptez , au surplus , Monsieur , que vous me trouverez toujours rempli de reconnaissance pour le soin que vous prenez de notre pays , et que je me trouverai heureux de pouvoir vous le témoigner en toute occasion.

Recevez l'assurance de mes sentiments bien sincères.

BARON DU TAYA.

CALENDRIER.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1853.

INTRODUCTION.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Années.

- 5857 de la création.
- 4196 depuis le déluge.
- 6566 de la période julienne.
- 2606 de la fondation de Rome, selon Varron.
- 1269 des Turcs, commence le 27 Octobre 1852 et finit le 14 Octobre 1853, selon l'usage de Constantinople, d'après l'art de vérifier les dates.
- 1853 de la naissance de J.-C.
- 1433 de la monarchie française.
- 271 de la réforme du calendrier grégorien.
- 250 de l'union de la Bretagne à la France.
- 1853.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'Or.	11
Epacte.	xx
Cycle solaire.	14
Indiction romaine.	11
Lettre dominicale.	B.

QUATRE-TEMPS.

Print., 16, 18 et 19 Fév.
Été, 18, 20 et 21 Mai.
Autom. 21, 23 et 24 Sept.
Hiver, 14, 16 et 17 Déc.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime. 23 Janvier.	PENTECÔTE. . . . 15 Mai.
Les Cendres. 9 Février.	TRINITÉ. 22 Mai.
PAQUES. 27 Mars.	FÊTE-DIEU. . . . 29 Mai.
Rogations, 2, 3 et 4 Mai.	Dim. ap. la Pentec., 27.
ASCENSION. . . . 5 Mai.	1 ^{er} D. de l'Av. 27 Nov.

ECLIPSES.

Le 6 Juin, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.

Le 21 Juin, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.

Le 30 Novembre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

Longitude de Saint-Brieuc. . . 5° 6' 7" O.
Latitude de *idem*. 48° 31' N.

La différence du méridien de Saint-Brieuc à celui de Paris en temps est de 20^m 24^s.

Le plus long jour de l'année, *temps moyen*,

Le soleil se lève à. . . 3 h 59^m

Il se couche à. 8 h. 5^m

Le jour le plus court de l'année,

Il se lève à. 7 h. 56^m

Il se couche à. 4 h. 1^m

SAISONS.

PRINTEMPS. . 20 Mars à 4 h. 54^m du soir.

ÉTÉ. 21 Juin à 1 h. 53 du soir.

AUTOMNE. . . 23 Sept. à 5 h. 46 du mat.

HIVER. . . . 21 Déc. à 9 h. 21 du soir.

SIGNES DU ZODIAQUE. *Entrée du ☿ dans chaq. sig.*

HIVER. . .	{	♈ Le Verseau, 20 Janv., 1 h. 58 m. m.
		♉ Les Poissons, 18 Fév., 4 h. 37 m. s.
PRINTEMPS.	{	♈ Le Bélier, 20 Mars, 4 h. 34 m. s.
		♉ Le Taureau, 20 Avr., 4 h. 46 m. m.
ÉTÉ.	{	♊ Les Gémeaux, 21 Mai, 4 h. 57 m. m.
		♋ L'Ecrevisse, 21 Juin, 1 h. 33 m. s.
AUTOMNE. .	{	♌ Le Lion, 23 Juil., 0 h. 30 m. m.
		♍ La Vierge, 23 Août, 7 h. 4 m. m.
HIVER. . . .	{	♎ La Balance, 23 Sept., 3 h. 46 m. s.
		♏ Le Scorpion, 23 Oct., 0 h. 1 m. m.
	{	♐ Le Sagittaire, 22 Nov., 8 h. 37 m. m.
	{	♑ Le Capricor., 21 Déc., 9 h. 21 m. s.

Obliquité de l'Ecliptique. . . . 23° 27' 32"

GRANDES MARÉES DE 1855.

Dans le tableau qui suit, on a pris pour *unité de hauteur*, la moitié de la hauteur moyenne de la *marée totale*, qui arrive un jour ou deux après la syzygie, le soleil et la lune, au moment de la syzygie, étant supposés dans l'équateur et dans leurs moyennes distances à la terre.

Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.	Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.
9 Jan. N. L. à 4 ^h 3's. 0,90		20 Juil. P. L. à 2 3 s. 0,92	
25 P. L. à 5 52 M. 0,86		5 Août. N. L. à 0 15 M. 0,82	
8 Fév. N. L. à 5 43 M. 1,91		18 P. L. à 11 4 s. 0,94	
23 P. L. à 7 34 s. 1,00		3 Sept. N. L. à 11 51 M. 0,96	
9 Mar. N. L. à 8 28 s. 0,92		17 P. L. à 10 21 M. 0,95	
25 P. L. à 6 29 M. 1,11		2 Oct. N. L. à 10 27 s. 1,07	
8 Avr. N. L. à 0 7 s. 0,88		17 P. L. à 0 41 M. 0,90	
23 P. L. à 3 21 s. 1,11		1 Nov. N. L. à 8 48 M. 1,08	
8 Mai. N. L. à 4 16 M. 0,80		15 P. L. à 6 10 s. 0,81	
22 P. L. à 11 2 s. 1,03		31 N. L. à 7 22 s. 0,02	
6 Juin. N. L. à 8 12 s. 0,73		15 Déc. P. L. à 1 49 M. 0,73	
21 P. L. à 6 20 M. 0,94		30 N. L. à 6 15 M. 0,94	
6 Juil. N. L. à 11 3' M. 0,74			

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune.

VALEUR ABSOLUE

DE

L'UNITÉ DE HAUTEUR POUR QUELQUES PORTS.

Brest. . . . 3 ^m 21	Cherbourg. 2 ^m 70
Lorient. . . 2, 24	Granville. . 6, 35
S.-Malo. . . 5, 98	Audierne. . 2, 00
Nantes. . . 2, 15	Croisic. . . 2, 68
Pontrieux. . 5, 01	Dieppe. . . 2, 87
Erquy. . . . 5, 46	Rochefort.. 2, 73
Bréhat. . . . 5, 01	Bordeaux. . 2, 57

Nota. Voir l'ANNUAIRE de 1836 pour trouver : 1° la hauteur d'une grande marée dans un port dont on connaît l'unité de hauteur ; 2° l'heure de la haute mer, connaissant l'âge de la lune et l'établissement de ce port.



Nota. Voir dans l'*Annuaire* de 1839 une Notice sur le Comput ecclésiastique et la manière de trouver le nombre d'or, l'épacte, la lettre dominicale, le rang d'une année dans le cycle solaire, dans l'indiction romaine, dans la période Julienne; le quantième de Pâques et des Fêtes mobiles.

JANVIER.

D. Q. le 2 à 10 h. 4' soir. | P. Q. le 17 à 5 h. 39' mat.
N. L. le 9 à 4 h. 3' soir. | P. L. le 25 à 5 h. 52' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ☉	LEVER	COUCHER
			du Sol. T. M. à Paris.	du Sol. T. M. à Paris.
1 sam	CIRCONCISION.	22	7 56	4 12
2 Dim.	s Maximin, conf.	☾	7 56	4 13
3 lundi	s Zozime, mart.	24	7 56	4 14
4 mardi	s Tite, évêque.	25	7 56	4 15
5 merc	s Téléphore, p. m.	26	7 56	4 16
6 jeudi	s Armand, abbé.	27	7 56	4 17
7 vend	ste Mélanie.	28	7 55	4 19
8 sam	s Théophile, diacre.	29	7 55	4 20
9 1 D.	EPIPHANIE.	☉	7 54	4 21
10 lundi	s Marcien, prêtre.	1	7 54	4 22
11 mardi	s Hygin, pape.	2	7 54	4 24
12 merc	s Claude, évêque.	3	7 53	4 25
13 jeudi	s Egonat, évêque.	4	7 52	4 26
14 vend	s Hilaire, évêque.	5	7 52	4 28
15 same	s Paul, l ermite.	6	7 51	4 29
16 2 D.	S NOM DE JÉSUS.	7	7 50	4 31
17 lundi	s Antoine, abbé.	☾	7 50	4 32
18 mardi	Chaire de s. Pierre.	9	7 49	4 34
19 merc	s Canut, roi.	10	7 48	4 35
20 jeudi	s Fabien, p. et m.	11	7 47	4 37
21 vend	ste Agnès, v. m.	12	7 46	4 38
22 same	ss Vincent et An.	13	7 45	4 40
23 Dim.	Septuagésime.	14	7 44	4 41
24 lundi	s Timothée, év.	15	7 43	4 43
25 mardi	Oraison de N. S.	☉	7 42	4 44
26 merc	s Polycarpe, év.	17	7 41	4 46
27 jeudi	s Jean Chrysostôme.	18	7 39	4 48
28 vend	s. Charlemagne.	19	7 38	4 49
29 same	s François de S.	20	7 37	4 51
30 Dim.	Sexagésime.	21	7 36	4 52
31 lundi	s Pierre Nolasque.	22	7 34	4 54

(104)

FEVRIER.

D. Q. le 1 à 6 h. 10' mat. | P. Q. le 16 à 3 h. 21' mat.
 N. L. le 8 à 5 h. 43' mat. | P. L. le 23 à 7 h. 34' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	Com. de la Passion.	☾	7 33	4 56
2 merc	PURIFICATION.	☾	7 32	4 57
3 jeudi	ste GENEVIEVE, v.	25	7 30	4 59
4 vend	s André Corsin.	26	7 29	5 1
5 same	ste Agathe.	27	7 27	5 2
6 Dim.	Quinquagésime.	28	7 26	5 4
7 lundi	s Romuald, abbé.	29	7 24	5 6
8 mard	s Jean de Matha.	●	7 23	5 7
9 merc	Les Cendres.	2	7 21	5 9
10 jeudi	ste Scholastique.	3	7 19	5 11
11 vend	La Ste Couronne.	4	7 18	5 12
12 same	ste Eulalie, v. m.	5	7 16	5 14
13 1 D.	Quadragesime.	6	7 14	5 15
14 lundi	s Valentin, martyr.	7	7 13	5 17
15 mard	s Fautin et Jovit.	8	7 11	5 19
16 merc	Quatre-Temps.	●	7 9	5 20
17 jeudi	ste Marianne, v.	10	7 7	5 22
18 vend	Lance et Cl. de N. S.	11	7 6	5 24
19 same	s Conrad, solit.	12	7 4	5 25
20 2 D.	Reminiscere.	13	7 2	5 27
21 lundi	s Hilaire, pape.	14	7 0	5 29
22 mard	Chaire de s. Pierre.	15	6 58	5 30
23 merc	s Pierre Damien.	⊙	6 56	5 32
24 jeudi	s Mathias, ap.	17	6 54	5 34
25 vend	s Suaire de N. S.	18	6 52	5 35
26 same	s Porphyre, évêque.	19	6 51	5 37
27 3 D.	Oculi	20	6 49	5 38
28 lundi	s Cassien, prêtre.	21	6 47	5 40

(105)

MARS.

D. Q. le 2 à 1 h. 49' soir. | P. L. le 25 à 6 h. 29' mat.
 N. L. le 9 à 8 h. 28' soir. | D. Q. le 31 à 9 h. 52' soir.
 P. Q. le 17 à 11 h. 43' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ⊙	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 mard	s Aubin, évêq.	22	6 45	5 42
2 merc	s Simplicie.	☾	6 43	5 43
3 jeudi	s Guignolé, abbé.	24	6 41	5 45
4 vend	5 Plaies de N. S.	25	6 39	5 46
5 same	s Adrien, martyr.	26	6 37	5 48
6 4 D.	Lactare.	27	6 34	5 49
7 lundi	s Thomas d'Aquin.	28	6 32	5 51
8 mard	s Jean de Dieu.	29	6 30	5 52
9 merc	ste Françoise, veuv.	●	6 28	5 54
10 jeudi	Les 40 Martyrs.	1	6 26	5 56
11 vend	Préc. Sang de N. S.	2	6 24	5 57
12 same	s Grégoire II, pape.	3	6 22	5 59
13 5 D.	La Passion.	4	6 20	6 0
14 lundi	s Lubin, évêque.	5	6 18	6 2
15 mard	s Zacharie, pape.	6	6 16	6 3
16 merc	s Agapit, archev.	7	6 14	6 5
17 jeudi	s Patrice, év. et c.	●	6 12	6 6
18 vend	Comp. de la Vierge.	9	6 10	6 8
19 same	s JOSEPH.	10	6 8	6 9
20 6 D.	Les Rameaux	11	6 5	6 11
21 lundi	s Benoît, abbé	12	6 3	6 12
22 mard	s Léonce, évêque.	13	6 1	6 14
23 merc	s Victorien.	14	5 59	6 15
24 jeudi	s Sévère, évêque.	15	5 57	6 17
25 vend	Vendredi-Saint.	⊙	5 55	6 18
26 same	s Ludger, évêque.	17	5 53	6 20
27 Dim.	PAQUES.	18	5 51	6 21
28 lun.	DE PAQUES.	19	5 48	6 23
29 mard	DE PAQUES.	20	5 46	6 24
30 merc	s Rieul, évêque.	21	5 44	6 26
31 jeudi	s Benjamin, diac.	⊙	5 42	6 27

(106)

AVRIL.

N. L. le 8 à 0 h. 7' soir. | P. L. le 23 à 3 h. 21' mat.
 P. Q. le 16 à 4 h. 54' soir. | D. Q. le 30 à 7 h. 00' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ◎	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 vend	s Hugues évêq.	23	5 40	6 29
2 same	s François de P. c.	24	5 38	6 30
3 1 D.	<i>Quasimodo.</i>	25	5 36	6 32
4 lundi	ANNONCIATION.	26	5 34	6 33
5 mard	s Vincent Ferrier.	27	5 32	6 35
6 merc	s Prudence, évêq.	28	5 30	6 36
7 jeudi	s Epiphane, évêq.	29	5 28	6 38
8 vend	s Perpétue, évêq.	●	5 26	6 39
9 same	ste Marie l'Égypt.	1	5 23	6 41
10 2 D.	s BRIEUC, évêque.	2	5 21	6 42
11 lundi	s Léon I, pap. doct.	3	5 19	6 44
12 mard	s Jules, pape.	4	5 17	6 45
13 merc	s Herménégilde.	5	5 15	6 47
14 jeudi	s Florent et com.	6	5 13	6 48
15 vend	Can. de s Guill.	7	5 11	6 49
16 same	s Paterne, évêque.	8	5 9	6 51
17 3 D.	s Anicet, pap. m.	●	5 8	6 52
18 lundi	s Victorique, mart.	10	5 6	6 54
19 mard	s Elphège, mart.	11	5 4	6 55
20 merc	s Théotime, évêq.	12	5 2	6 57
21 jeudi	s Anselme.	13	5 0	6 58
22 vend	ss Soter et Caius.	14	4 58	7 0
23 same	s Georges, mart.	15	4 56	7 1
24 4 D.	<i>Patr. de S.-Joseph.</i>	◎	4 54	7 3
25 lundi	s Marc, évang. Vig.	17	4 52	7 4
26 mard	ss Clet et Marcel.	18	4 51	7 6
27 merc	s Anastase.	19	4 49	7 7
28 jeudi	s Vital, mart.	20	4 47	7 9
29 vend	s Pierre, Mart.	21	4 45	7 10
30 same	ste Catherine, v.	☾	4 44	7 11

(107)

MAI.

N. L. le 8 à 4 h. 16' mat. | P. L. le 22 à 11 h. 2' soir.
 P. Q. le 16 à 6 h. 6' mat. | D. Q. le 29 à 5 h. 48' soir.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ◎	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHE du Sol. T. M. à Paris.
1 5 D.	ss Jacques et Philip.	23	4 42	7 13
2 lundi	<i>Rogations.</i>	24	4 40	7 14
3 mard	Inv. de la ste Croix.	25	4 38	7 16
4 merc	ste Monique.	26	4 37	7 17
5 jeudi	ASCENSION.	27	4 35	7 19
6 vend	s Jean d. la P. L.	28	4 34	7 20
7 same	s Stanislas, évêq.	29	4 32	7 21
8 6 D.	Ap. de s. Michel.	●	4 30	7 23
9 lundi	s Grégoire de Naz.	2	4 29	7 24
10 mard	s Antonin, évêque.	3	4 27	7 26
11 merc	s Mamert, évêq.	4	4 26	7 27
12 jeudi	ss Nérée et Ach.	5	4 24	7 28
13 vend	s Servais, évêque.	6	4 23	7 30
14 same	s Boniface, mart.	7	4 22	7 31
15 Dim.	PENTECOTE.	8	4 20	7 32
16 lundi	DE LA PENTECÔTE.	●	4 19	7 34
17 mard	s Ubald, évêque.	10	4 18	7 35
18 merc	<i>Quatre-Temps.</i>	11	4 17	7 36
19 jeudi	s Yves, prêtre.	12	4 15	7 38
20 vend	s Bernardin, de S.	13	4 14	7 39
21 same	s Pierre Célestin.	14	4 13	7 40
22 1 D.	LA STE TRINITÉ.	◎	4 12	7 41
23 lundi	ste Julie, v. et m.	16	4 11	7 43
24 mard	<i>N.-D. de bon Sec.</i>	17	4 10	7 44
25 merc	s Théodote, cabaret.	18	4 9	7 45
26 jeudi	s Philippe de Nér.	19	4 8	7 46
27 vend	ste Marie-Mad. de P.	20	4 7	7 47
28 same	s Jean I, p. et m.	21	4 6	7 48
29 2 D.	FETE-DIEU.	☾	4 5	7 49
30 lund	s Félix I, pape et m.	23	4 5	7 50
31 mard	ste Pétronille, v.	24	4 4	7 51

JUIN.

N. L. le 6 à 8 h. 12' soir. | P. L. le 21 à 6 h. 29' mat.
 P. Q. le 14 à 3 h. 36' soir. | D. Q. le 28 à 6 h. 46' mat.

JOURS du mois.	NOMS DES SAINTS.	AGE ◎	LEVER du Sol. T. M. à Paris.	COUCHER du Sol. T. M. à Paris.
1 merc	ste Laure, vierge.	25	4 3	7 52
2 jeudi	s Eugène, pape.	26	4 2	7 53
3 vend	S. COEUR DE JÉSUS.	27	4 2	7 54
4 same	s François Carac.	28	4 1	7 55
5 3 D.	ste Zénaïde, mart.	29	4 1	7 56
6 lundi	s Norbert, évêque.	●	4 0	7 57
7 mard	s Mériadec, evêq.	1	4 0	7 58
8 merc	s Médard.	2	3 59	7 58
9 jeudi	s Prime, martyr.	3	3 59	7 59
10 vend	ste Marguerite.	4	3 58	8 0
11 same	s Barnabé, apôtre.	5	3 58	8 0
12 4 D.	s Jean de Facond.	6	3 58	8 1
13 lundi	s Antoine de Pad.	7	3 58	8 2
14 mard	s Basile le Grand.	●	3 58	8 2
15 merc	s Gui.	9	3 58	8 3
16 jeudi	s François R., C.	10	3 58	8 3
17 vend	ss Nicandre et M.	11	3 58	8 3
18 same	s Marc et comp.	12	3 58	8 4
19 5 D.	ste Julienne, v.	13	3 58	8 4
20 lundi	s Silvère, pap. m.	14	3 58	8 4
21 mard	s Louis de Gonz.	◎	3 58	8 5
22 merc	s Paulin, évêque.	16	3 58	8 5
23 jeudi	s Alban, mart.	17	3 59	8 5
24 vend	S. JEAN-BAPTISTE.	18	3 59	8 5
25 same	s Guillaume, abbé.	19	3 59	8 5
26 6 D.	ss Jean et Paul.	20	4 0	8 5
27 lund	ste Adelaïde, veuve.	21	4 0	8 5
28 mard	s Léon II, pape.	☾	4 1	8 5
29 merc	s Gotthiern, abbé.	23	4 1	8 5
30 jeudi	C. m. de s. Paul.	24	4 2	8 5

En vente chez L. PRUD'HOMME.

Histoire ecclésiastique de Bretagne,
dédiée aux Seigneurs Evêques de cette
Province, par M. Deric, nouvelle édition,
formant 2 vol. in-4°. 25 fr. »

Dictionnaire Breton-Français, par
Le Gonidec, avec Avant-propos, etc.,
par Th. Hersart de la Villemarqué. 1 vol.
in-4°. 15 fr. »

Dictionnaire Français-Breton, ou-
vrage inédit de M. Le Gonidec, enrichi
d'Additions et d'un essai sur l'histoire de
la langue bretonne, par Th. Hersart de
la Villemarqué. 1 vol. in-4°. 15 fr. »

Grammaire Celto Bretonne, par M.
Le Gonidec. 1 vol. in-8°. 5 fr. »

Nouvelle Grammaire Bretonne, d'a-
près la méthode de Le Gonidec, suivie
d'une prosodie. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. »

Annales Briochines, par M. l'abbé
Ruffelet, nouv. édit., précédée d'une
notice par M. S. Ropartz. in-12. 1 fr. 75 c.,
Le même ouvrage, in-8°. 3 fr. »

La Famille Bretonne, Almanach
pour 1853. » 30 c.

Almanach Agricole de Bretagne
pour 1853, par M. Desjars. » 15 c.

Histoire des Evêques de St-Brieuc,
par M. Ch. Guimart, 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 c.

Leçons élémentaires d'agriculture,
à l'usage des cinq dép. de la Bretagne,
par M. Bahier. 1 fr. 50 c.

Guingamp et le pèlerinage de
Notre-Dame de Bon-Secours, par M.
Sigismond Ropartz, in-18. 2 fr. »

Annuaire des prem. années, 1 fr. 25